



Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

SOMMAIRE

PRÉAMBULE P.4

Présentation de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

1. LE TERRITOIRE P.6

2. LES STATUTS P.7-8

3. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE P. 9-20

4. L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE P. 21-22

5. FINANCES P. 23-26

6. LE PATRIMOINE DE LA CCPAL P. 27-33

7. LA COMMUNICATION DE LA CCPAL P. 34

L'activité 2014 par compétence

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE P. 36-44

2. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE P. 45-48

3. LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR
DE L'ENVIRONNEMENT P. 49-57

4. POLITIQUE DU LOGEMENT, ACCUEIL ET HABITAT
DES GENS DU VOYAGE P. 58

5. VOIRIE P. 59

6. PETITE ENFANCE – OUVERTURE DE LA CRÛCHE
« LA BOÎTE À MALICE » P. 60-61

7. SDIS/DÉFENSE INCENDIE P. 62

8. CULTURE P. 63-70

9. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES P. 71-72

PRÉAMBULE

L'article 40 de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a complété le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L 5211-39, qui stipule :

« Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus ».





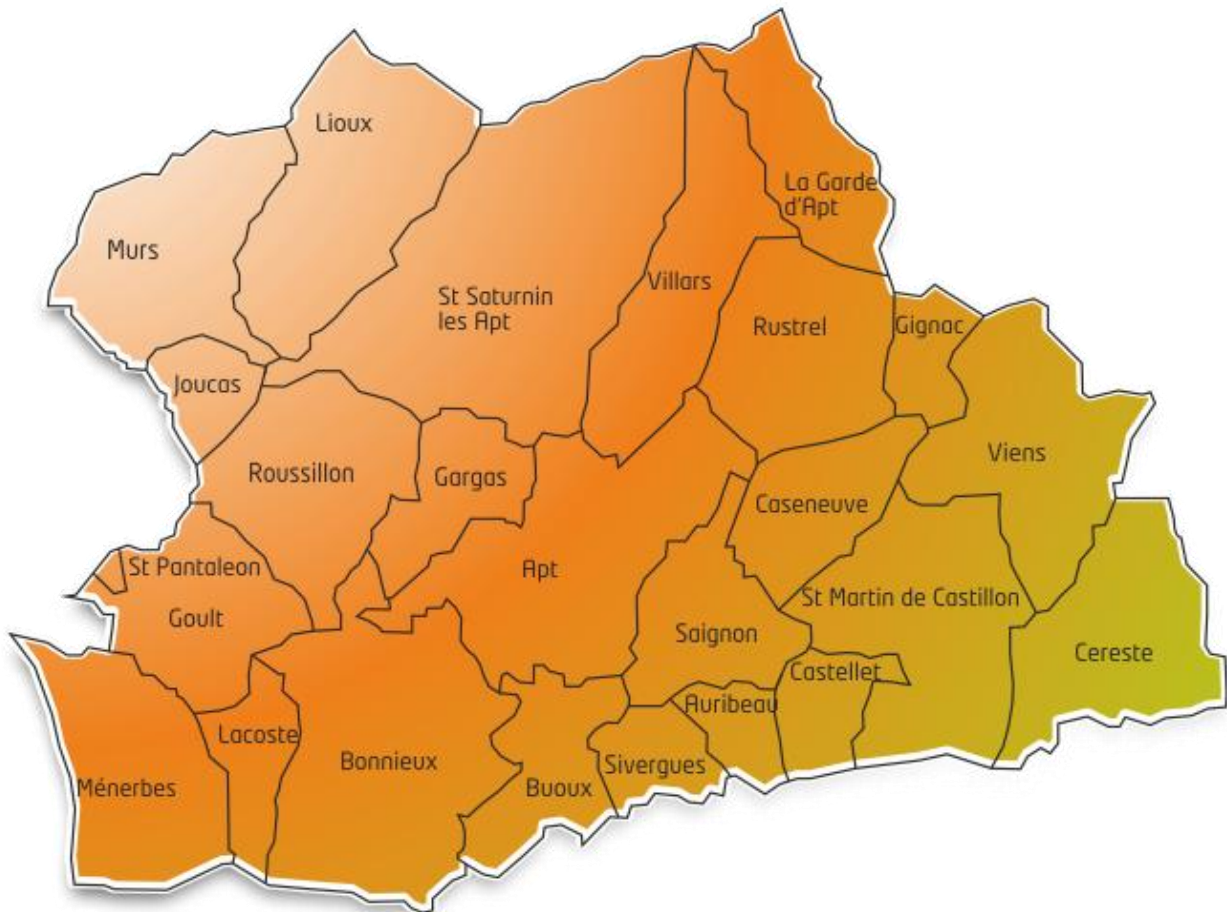
PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

1 LE TERRITOIRE

25 communes

Superficie de 569.7 km²

31 221 habitants



La Communauté de Communes Pays d'Apt-Pont Julien a été constituée au 1^{er} janvier 2014 conformément à l'arrêté interpréfectoral du 31 mai 2013, prescrivant la fusion de la communauté de communes du Pays d'Apt et la Communauté de Communes du Pont Julien avec l'intégration des communes de Buoux et Joucas.

La communauté de communes issue de la fusion a pris le nom de « Communauté de Communes du Pays d'Apt-Pont Julien ».

Par arrêté interpréfectoral du 17/06/2014, la dénomination devient « Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ».

Elle est formée entre les communes d'Apt, Auribeau, Bonnieux, Buoux, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Goult, Joucas, Lacoste, Lagarde d'Apt, Lioux, Mènerbes, Murs, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-les-Apt, Sivergues, Viens et Villars.

2 LES STATUTS

Les statuts en vigueur au 1^{er} janvier 2014 ont été fixés par *arrêté interpréfectoral du 31 mai 2013*. Les statuts ont été modifiés suite au conseil communautaire du 30 janvier 2014, validés par arrêté du 17/06/2014.

Répondre aux besoins ressentis par leur population a toujours été le moteur de l'action des communes du Pays d'Apt Luberon.

Quatre lignes de force guident cette démarche de coopération intercommunale :

- Allier développement et authenticité
- Se développer dans la solidarité
- Miser sur le développement durable
- Devenir le moteur d'un développement dynamique.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- L'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités
- Réalisation d'opérations de développement et promotion économique
- Soutien aux structures
- La mise en œuvre des opérations de développement et de promotion du territoire
- L'aménagement du secteur opérationnel de l'esplanade de la gare d'Apt.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- L'aménagement de l'espace communautaire
- Le développement des technologies de l'information et de la communication du Haut débit

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Collecte/traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Eau Potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Développement durable et maîtrise des énergies

POLITIQUE DU LOGEMENT

- Élaboration d'une politique de l'habitat

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

- Aire de loisirs au plan d'eau d'Apt
- Espace loisirs à Villars

ACTION SOCIALE

- Petite enfance
- Enfance-jeunesse

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Au-delà des compétences obligatoires et optionnelles imposées par la loi, les élus de la CCPAL ont choisi d'élargir le champ d'action aux compétences suivantes :

- **PARTICIPATION AU SDIS**
- **DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE**
- **GENS DU VOYAGE**
- **POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA SANTÉ**
- **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

LES TITULAIRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JANVIER AU 17 AVRIL 2014 :

Président : Maxime BEY

APT :

Olivier CUREL
Marie RAMBAUD
Pierre BOYER
Marie-Christine KADLER
Jean-Marc DESSAUD
Véronique GACH
Jean-Francois DORE
Hélène MARTINEZ
Christophe CARMINATI
Bruno BOUSCARLE
Isabelle PITON
Solange BECERRA
Jean-Luc BICHON
Dominique MARIANI-VAUX
Thierry CARRELET
Jean-Pierre STOUVENEL
Jean-Marie MARTIN
Jean-Louis DE LONGEAUX

AURIBEAU :

Eve BARBIER

BONNIEUX :

Georges RUFFINATO
Jérôme CASALIS

BUOUX :

Jean-Alain CAYLA

CASENEUVE :

Gilles RIPERT

CASTELLET :

Edmond GINTOLI

CÉRESTE :

Gérard BAUMEL
Alain MARTIN

GARGAS :

Maxime BEY
Christian MARTIN
Bruno VIGNE-ULMIER
Jean-Pierre CARPENTIER

GIGNAC :

Sylvie PASQUINI

GOULT :

Didier PERELLO
Gérard CHABAUD

JOUCAS :

Lucien AUBERT

LACOSTE :

Patricia LOUCHE

LAGARDE D'APT :

Elisabeth MURAT

LIoux :

Francis FARGE

MÉNERBES :

Yves ROUSSET-ROUARD
Alain GROSCLAUDE

MURS :

Xavier ARENA

ROUSSILLON :

Gisèle BONNELLY
André BONHOMME

RUSTREL :

Roger FENOUIL
Jean-Louis GLEIZAL

SAIGNON :

Jacques AZZURO
Robert CARACCHIOLI

ST-MARTIN-DE-CASTILLON :

Pierre CARBONNEL
René GUILLOT

SAINT-PANTALÉON :

Luc MILLE

ST-SATURNIN-LES-APT

Christian BELLOT
Philippe LEBAS
Francis REDON
Yves CORNAND

SIVERGUES :

Gisèle MARTIN

VIENS :

Jean-Pierre PEYRON
Guv AUBERT

VILLARS

Alain MASSEL
Serge PEZIERE

LES DÉLIBÉRATIONS

Au cours de l'année 2014, le conseil communautaire s'est réuni **15** fois et a pris **305** délibérations.



LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (suite aux élections du 17/04/14)

APT

Olivier CUREL
Isabelle PITON
Jean-François DORE
Marie-Christine KADLER
Solange BECERRA
Bruno BOUSCARLE
Nessrine DAHMOUL
Christophe CARMINATI
Céline RIGOUARD
Thierry CARRELET
Catherine DELAYE
Michel THERY
Marie RAMBAUD
Roger FERNANDEZ DE RODRIGUEZ
Dominique SANTONI
Jean AILLAUD
Isabelle VICO
André LECOURT

AURIBEAU

Michèle STEIN


BONNIEUX

Pascal RAGOT
Martine RAVOIRE


BUOUX

Philippe ROUX

CASENEUVE

Gilles RIPERT
Jean-Pierre SOALHAT 

CASTELLET

Edmond GINTOLI
Monique JEAN 


CÉRESTE

Gérard BAUMEL
Isabelle BASSOT-AMYOT

GARGAS

Maxime BEY
Laurence LE ROY
Bruno VIGNE ULMIER
Corinne PAÏOCCHI

GIGNAC

Sylvie PASQUINI
Béatrix BOREL 


GOULT

Didier PERELLO
Pierrette DROUARD


JOUCAS

Lucien AUBERT

LACOSTE

Mathias HAUPTMANN
Aline SALVAUDON 

LAGARDE D'APT

Élisabeth MURAT
Maryse BONNET 


LIoux

Francis FARGE
Patrice FOURNIER 

MÉNERBES

Patrick MERLE
Fabienne GATIMEL

MURS

Xavier ARENA
Christian MALBEC 

ROUSSILLON

Gisèle BONNELLY
André BONHOMME

RUSTREL

Pierre TARTANSON
Philippe ESCOFFIER

SAIGNON

Jean-Pierre HAUCOURT
Isabelle BREST

SAINT MARTIN DE CASTILLON

Pierre CARBONNEL
Pascal DELAN

SAINT PANTALEON

Luc MILLE
Paule DAPRES

SAINT SATURNIN LES APT

Christian BELLOT
Marianne FIELD
Philippe LEBAS
Gisèle MAGNE

SIVERGUES

Gisèle MARTIN
José DEVAUX 

VIENS

Jean-Pierre PEYRON
Mireille DUMESTE

VILLARS

Guy SALLIER
Gérard DETTORI

SUPPLÉANTS 

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS ÉLUS LE 17/04/2014 PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Gilles RIPERT
Maire de Caseneuve
Président de la CCPAL



Didier PERELLO
Maire de Goult
Vice-Président Finances & Budget

Olivier CUREL
Maire d'Apt
Vice-Président Tourisme



Gisèle BONNELLY
Maire de Roussillon
Vice-Présidente Petite Enfance

Marie RAMBAUD
Vice-Présidente Culture



Philippe LEBAS
Vice-Président Développement Économique

Pierre CARBONNEL
Maire de St Martin de Castillon
Vice-Président Eau & Assainissement



Gérard BAUMEL
Maire de Céreste
Vice-Président Communication

Marie-Christine KADLER
Vice-Présidente
Développement durable



LE BUREAU

LES MEMBRES DU BUREAU DU 1^{ER} JANVIER AU 17 AVRIL 2014

Président : Maxime BEY

Vice-Présidents : Didier PERELLO – Pierre BOYER – Yves ROUSSET-ROUARD – Gilles RIPERT – André BONHOMME – Olivier CUREL – Jérôme CASALIS – Pierre CARBONNEL – Xavier ARENA

Membres : Eve BARBIER – Georges RUFFINATO – Jean-Alain CAYLA – Edmond GINTOLI – Gérard BAUMEL – Sylvie PASQUINI – Lucien AUBERT – Patricia LOUCHE – Elisabeth MURAT – Francis FARGE – Gisèle BONNELLY – Roger FENOUIL – Jacques AZZURO – Luc MILLE – Christian BELLOT – Gisèle MARTIN – Jean-Pierre PEYRON – Alain MASSEL

LES MEMBRES DU BUREAU DU 17 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2014

Président : Gilles RIPERT

Vice-Présidents : Gérard BAUMEL - Gisèle BONNELLY- Pierre CARBONNEL – Olivier CUREL - Marie-Christine KADLER – Philippe LEBAS – Didier PERELLO – Marie RAMBAUD

Membres : Xavier ARENA – Lucien AUBERT – Christian BELLOT – Maxime BEY – Philippe ROUX – Francis FARGE – Edmond GINTOLI - Jean-Pierre HAUCOURT – Mathias HAUPTMANN – Gisèle MARTIN – Patrick MERLE – Luc MILLE – Elisabeth MURAT – Sylvie PASQUINI - Jean-Pierre PEYRON Pascal RAGOT – Guy SALLIER – Michèle STEIN – Pierre TARTANSON



SES ATTRIBUTIONS

Par délibération du 22 mai 2014, le conseil communautaire a délégué au bureau certaines compétences pour lesquelles il a capacité à délibérer.

SA COMPOSITION

Le Président, les huit vice-présidents et les 25 maires des communes membres (ou leur représentant) sont membres du bureau.

Au cours de l'année 2014, le bureau a pris **57** délibérations.

SES RÉUNIONS

Au cours de l'année 2014, le bureau s'est réuni à **10** reprises.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION MAPA

La CAO est saisie dans le cadre de procédures formalisées, conformément au code des marchés publics.

Cette commission est également consultée pour les Marchés À Procédure Adaptée.

MEMBRES TITULAIRES DE LA CAO :

Président : Gilles RIPERT
Suppléant du Président : Philippe LEBAS
Maxime BEY
Gisèle BONNELLY
Pierre CARBONNEL
Olivier CUREL
Didier PERELLO

La CAO s'est réunie 7 fois en 2014.

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

MEMBRES TITULAIRES DE LA CLECT :

Isabelle PITON	Elisabeth MURAT
Jean-François DORE	Francis FARGE
Michèle STEIN	Patrick MERLE
Pascal RAGOT	Xavier ARENA
Amélie PESSEMESE	Gérard DEBROAS
Gilles RIPERT	Pierre TARTANSON
Edmond GINTOLI	François DUPOUX
Gérard BAUMEL	Omer VAN GIJSEGHM
Mauricette JESION	Gérard MATHERON
Beatrix BOREL	Luc MILLE
Didier PERELLO	Marianne FIELD
Lucien AUBERT	Mireille DUMESTE
Mathias HAUPTMANN	Guy SALLIER

La CLECT s'est réunie 3 fois en 2014.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

MEMBRES TITULAIRES DE LA CIID :

Gilles RIPERT	Patrick MERLE
Isabelle PITON	Gérard DEBROAS
Pascal RAGOT	François DUPOUX
Hervé PLANCHON	Jacques BONI
Laurence LE ROY	Magali LAFFONT
Marcelle NIVIERE	

Cette commission ne s'est pas réunie en 2014

Le Président de la CCPAL est président de droit de toutes les commissions.

BUDGET – FINANCES

- ❖ Didier PERELLO
- ❖ Lucien AUBERT
- ❖ Béatrix BOREL
- ❖ Bruno BOUSCARLE
- ❖ Jean-Alain CAYLA
- ❖ Roland CICERO
- ❖ Gérard DEBROAS
- ❖ François DUPOUX
- ❖ Philippe ESCOFFIER
- ❖ Francis FARGE
- ❖ Hervé GUNDERMANN
- ❖ Mathias HAUPTMANN
- ❖ Gérard MATHERON
- ❖ Patrick MERLE
- ❖ Luc MILLE
- ❖ Elisabeth MURAT
- ❖ Isabelle PITON
- ❖ Pascal RAGOT
- ❖ Fabien UHRING
- ❖ Bruno VIGNE-ULMIER
- ❖ Xavier ARENA

Cette commission s'est réunie 1 fois en 2014

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ❖ Philippe LEBAS
- ❖ Maxime BEY
- ❖ Marie-Thérèse CARMAGNOLE
- ❖ Karine CHAUVIN
- ❖ Franck CID
- ❖ Paule DAPRES
- ❖ Francis FARGE
- ❖ Marc MUSSO
- ❖ Michel LEGHAIT
- ❖ Gérard MATHERON
- ❖ Patrick MERLE
- ❖ Eric MIALON
- ❖ Elisabeth MURAT
- ❖ Isabelle PITON
- ❖ Pascal RAGOT
- ❖ Michel THERY

Cette commission s'est réunie 6 fois en 2014

DÉCHETS MÉNAGERS

- ❖ Marie-Christine KADLER
- ❖ Eric ARIAS
- ❖ Guy ASTRAN
- ❖ Bruno BOUSCARLE
- ❖ Francis FARGE
- ❖ Roger FERNANDEZ DE RODRIGUEZ
- ❖ Gilles FERRAND
- ❖ Pierre FERRAZ
- ❖ Daniel GREGOIRE
- ❖ Jean-Marcel GUIGOU
- ❖ Claude JEAN
- ❖ Maurice JEAN
- ❖ Guy JOUVE
- ❖ Martin LEFEVRE
- ❖ Christian MALBEC
- ❖ Yves MARCEAU
- ❖ Mélanie MARTIN
- ❖ Olivier MAZEL
- ❖ Corinne PAÏOCCHI
- ❖ Hervé PLANCHON
- ❖ Michèle WOLFF

Cette commission s'est réunie 2 fois en 2014

COMMUNICATION

- ❖ Gérard BAUMEL
- ❖ Evelyne BLANC
- ❖ Robert BLANC
- ❖ Charlotte CARBONNEL
- ❖ Guilhem CHAUVET
- ❖ Paule DAPRES
- ❖ Sabine GATIN
- ❖ Guislaine LECOQCQ
- ❖ Patrick MERLE
- ❖ Véronique MOREAU-NENON
- ❖ Amélie PESSEMESE
- ❖ Joël PEREZ
- ❖ Marie RAMBAUD
- ❖ Geneviève RECUBERT

Cette commission s'est réunie 5 fois en 2014

CULTURE/ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- ❖ Marie RAMBAUD
- ❖ Hélène BELLANDE
- ❖ Isabelle BREST
- ❖ Charlotte CARBONNEL
- ❖ Marianne CHAMPETIER DE RIBES
- ❖ Yann CODOU
- ❖ Nessrine DAHMOUL
- ❖ Paule DAPRES
- ❖ Michèle PARDO
- ❖ Philippe ESCOFFIER
- ❖ Pierrette FRIMAS
- ❖ Fabienne GATIMEL
- ❖ Edmond GINTOLI
- ❖ Patricia HAESEVOETS
- ❖ Laurence LE ROY
- ❖ Alex LHERMILLIER
- ❖ Didier PERELLO
- ❖ Pierre PRAT
- ❖ Martine RAVOIRE
- ❖ Geneviève RECUBERT
- ❖ Sophie RICHARD
- ❖ Céline RIGOUARD
- ❖ Philippe ROUX

Cette commission s'est réunie 5 fois en 2014

GENS DU VOYAGE

- ❖ Gérard BAUMEL
- ❖ Jacqueline BAROT
- ❖ Josiane DEFLAUX
- ❖ Guy GREGOIRE
- ❖ Jean-Pierre HAUCOURT
- ❖ Laurence LEROY
- ❖ Jean-Pierre STOUVENEL
- ❖ Michel THERY

Cette commission s'est réunie 1 fois en 2014

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE, MILIEUX AQUATIQUES

- ❖ Marie-Christine KADLER
- ❖ Martine CALAS
- ❖ Nathalie CLAIRAULT
- ❖ Patrice FOURNIER
- ❖ Roger ISNARD
- ❖ Gisèle MAGNE
- ❖ Christian MALBEC
- ❖ Yannick MARTIN
- ❖ Luc MILLE
- ❖ Elisabeth MURAT
- ❖ Didier PERELLO
- ❖ Hervé PLANCHON
- ❖ Alessandro POZZO
- ❖ Martine RAVOIRE
- ❖ Céline RIGOUARD
- ❖ Stéphane ROBERT
- ❖ Guy SALLIER
- ❖ Aline SALVAUDON
- ❖ Nadine SARTO-BARANCOURT
- ❖ Michèle WOLFF

Cette commission s'est réunie 2 fois en 2014

COMMISSION PATRIMOINE - TRAVAUX - ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

- ❖ Gilles RIPERT
- ❖ Xavier ARENA
- ❖ Baptiste ARNAUD-BENAIS
- ❖ Bruno CHABERT
- ❖ Jean-Claude CHOPIN
- ❖ Franck CID
- ❖ Yann CODOU
- ❖ Jean-Marie COLLIN
- ❖ Nessrine DAHMOUL
- ❖ Gérard DETTORI
- ❖ FrancisFARGE
- ❖ Mauricette JESION
- ❖ Gilles MARSETTI
- ❖ Sylvie PASQUINI
- ❖ Alain PONS
- ❖ Stéphane ROBERT
- ❖ Yves ROUX

Cette commission ne s'est pas réunie en 2014

PETITE ENFANCE / JEUNESSE

- ❖ Gisèle BONNELLY
- ❖ Monique BARILLET
- ❖ Thierry CARRELET
- ❖ Laure COELHO COSTA
- ❖ Nessrine DAHMOUL
- ❖ Paule DAPRES
- ❖ Josiane DEFLAUX
- ❖ Pascal DELAN
- ❖ Annie DELAUP
- ❖ Pierrette DROUARD
- ❖ Anne-Cécile ERTLE
- ❖ Marianne FIELD
- ❖ Marie-Laure HERVO
- ❖ Alex LHERMILLIER
- ❖ Nathalie LOMBARD
- ❖ Magali MIALON
- ❖ Stéphan PACCHIANO
- ❖ Julie ROUX
- ❖ Bruno VIGNE-ULMIER

Cette commission s'est réunie 10 fois en 2014

VOIRIE

- ❖ Didier PERELLO
- ❖ Eric ARIAS
- ❖ Gérard BAUMEL
- ❖ Christian BELLOT
- ❖ Gérard CHABAUD
- ❖ André CHASTEL
- ❖ Jean-Marie COLLIN
- ❖ Gérard DETTORI
- ❖ Jacky DONAT
- ❖ Philippe ESCOFFIER
- ❖ Francis FARGE
- ❖ Roger FERNANDEZ DE RODRIGUEZ
- ❖ Yves GILLIBERT
- ❖ Edmond GINTOLI
- ❖ Marc JEAN
- ❖ Guy JUSSIAN
- ❖ Dominique MARIANI-VAUX
- ❖ Vincent MARSEGUERRA
- ❖ Gisèle MARTIN
- ❖ Luc MILLE
- ❖ Lionel MORARD
- ❖ Gino MORELLO
- ❖ Sylvie PASQUINI
- ❖ Patrick VEITH

Cette commission s'est réunie 2 fois en 2014

SCOT

- ❖ Didier PERELLO
- ❖ Georges ABELLY
- ❖ Xavier ARENA
- ❖ Lucien AUBERT
- ❖ Christian BELLOT
- ❖ Maxime BEY
- ❖ Gisèle BONNELLY
- ❖ Beatrix BOREL
- ❖ Bruno BOUSCARLE
- ❖ Jean-Alain CAYLA
- ❖ José DEVAUX
- ❖ Francis FARGE
- ❖ Yves GILLIBERT
- ❖ Jean-Pierre HAUCOURT
- ❖ Mathias HAUPTMANN
- ❖ Roger ISNARD
- ❖ Guillaume JEAN
- ❖ Marie-Christine KADLER
- ❖ Yannick MEYSSARD
- ❖ Luc MILLE
- ❖ Elisabeth MURAT
- ❖ Brigitte REYNAUD
- ❖ Christian RUFFINATTO
- ❖ Aline SALVAUDON
- ❖ Michèle STEIN

Cette commission s'est réunie 2 fois en 2014

CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT PAYS D'APT LUBERON

La composition du conseil d'exploitation de cette régie est la suivante :

12 membres issus du Conseil Communautaire :

- Lucien AUBERT
- Maxime BEY
- André BONHOMME
- Pierre CARBONNEL
- Jean-Paul HAUCOURT
- Marie-Christine KADLER
- Luc MILLE
- Jean-Pierre PEYRON
- Pascal RAGOT
- Philippe ROUX
- Guy SALLIER
- Francis FARGE

4 membres extérieurs :

- Bernard FLAMME
- Claude JEAN
- Loïc MALLEGOL
- Christian RUFFINATTO

Président : Pierre CARBONNEL

2 Vice-Présidents : Marie-Christine KADLER et Didier PERELLO

CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL PAYS D'APT LUBERON

Le Conseil d'exploitation de la régie de l'Office du Tourisme Intercommunal est composé de 44 membres titulaires et de 38 suppléants.

COLLÈGE DES ÉLUS

Membres titulaires

- Olivier CUREL
- Thierry CARRELET
- Roland CICERO
- Pascal RAGOT
- Evelyne BLANC
- Franck CID
- Michèle DOLE
- Marie-Christine MANGEOT
- Pierrette FRIMAS.
- Gérard BAUMEL
- Corinne PAIOCCHI
- Sylvie PASQUINI
- Didier PERELLO
- Sophie RICHARD
- Mathias HAUPTMANN
- Monique PAQUIN
- Martine RAYNE
- Francis FARGE
- Catherine ROSSI
- Fabienne GATIMEL
- Patricia HAESEVOETS
- Gisèle BONNELLY
- André BONHOMME
- Philippe ESCOFFIER
- Gilbert LEGUAY
- René GUILLOT
- Paule DAPRES
- Yves MARCEAU
- Vincent REY
- Pierre PESSEMESSE
- Céline AUGIER
- Marianne CHAMPETIER DE RIBES

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Jean-Marie MARTIN

COLLÈGE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Représentants des hôteliers :

Mickaël CULO – Hôtel Le Manoir (Apt)

Représentant de l'hôtellerie en plein air :

Thierry DELFOSSE – Camping du Luberon (Apt)

Représentant des hébergements locatifs :

Christian ROUGIER

COLLÈGE DES INSTITUTIONS INTÉRESSÉES PAR LE TOURISME

Représentant des activités de pleine nature :

André BERGER

Représentant des restaurateurs UMIH VAUCLUSE :

MME BROVARNIK

Représentant des sites touristiques du territoire :

Sophie LEDUC

Représentant des commerçants et artisans :

Nordine SAIHI

Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse :

François MARIANI

Représentant du Parc naturel régional du Luberon :

Patrick COHEN

Représentant de l'Agence de développement et de réservation touristiques du Vaucluse :

Michel FUILLET

Représentant de l'Agence de développement et de réservation touristiques des Alpes-de-Haute Provence :

Pierre DABOUT

Représentant de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiatives

PACA :

Christian MOURISARD

SIRTOM

Le nombre de représentants est fixé à 50 titulaires et autant de suppléants.

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX

Adhésion pour les communes de Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, St Pantaléon, St Saturnin les Apt et Villars.

24 délégués représentent la CCPAL.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIÈRE DU CALAVON-COULON (SIRCC)

42 délégués représentent les communes d'Apt, Bonnieux, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Rustrel, Saignon, St Martin de Castillon, St Pantaléon, St Saturnin les Apt, Viens, Villars.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2 représentants

CBE (COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DU PAYS D'APT)

2 représentants

INITIATIVE LUBERON

2 représentants

VAUCLUSE DÉVELOPPEMENT

1 titulaire + 1 suppléant

ANPEP

2 représentants

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE D'APT

1 représentant

CRÈCHE « LES PITCHOUNETS DE GORDES »

1 représentant + 1 suppléant

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LOU PASQUIÉ

2 titulaires + 2 suppléants

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'APT

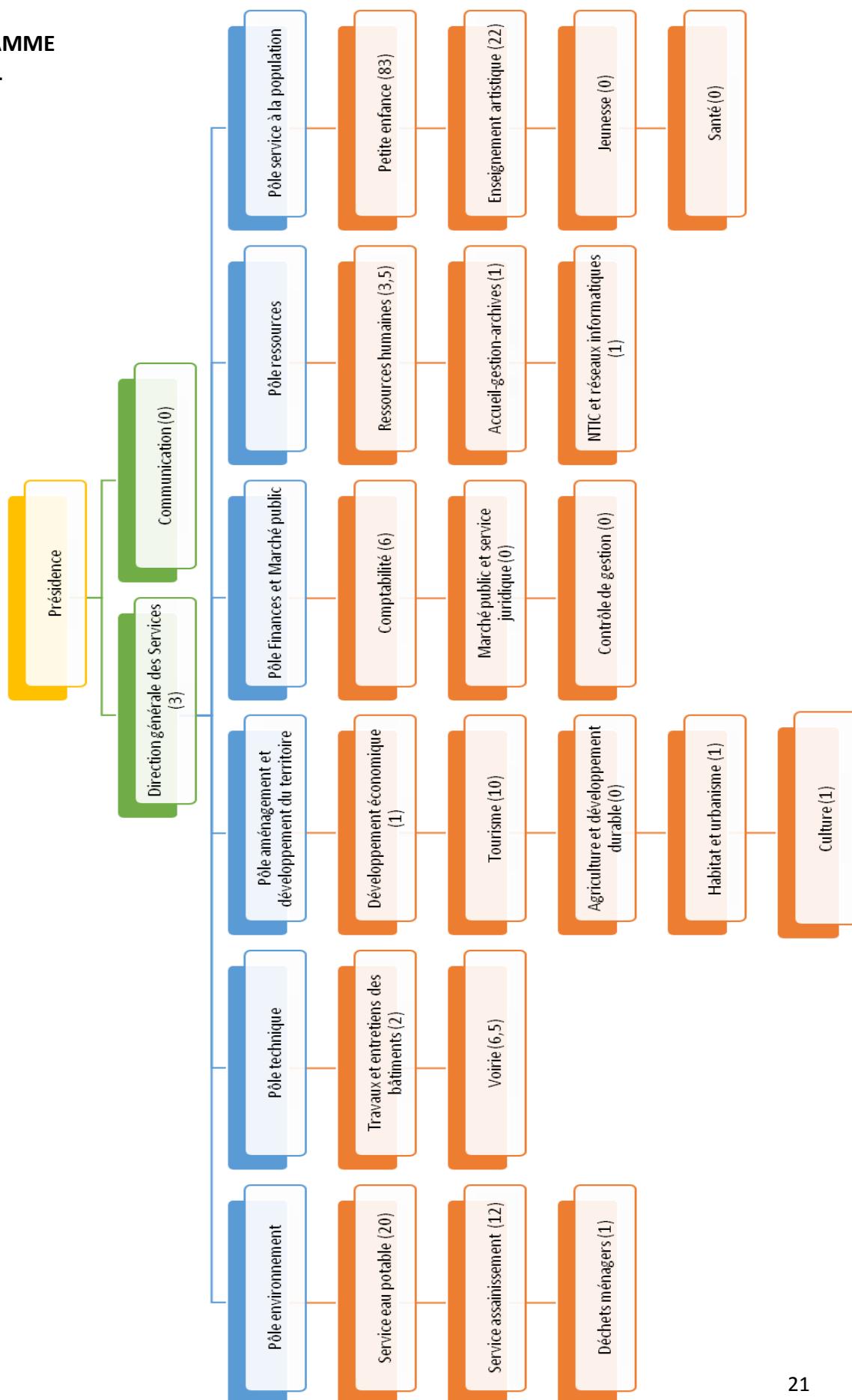
1 représentant

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DURANCE PLATEAU D'ALBION

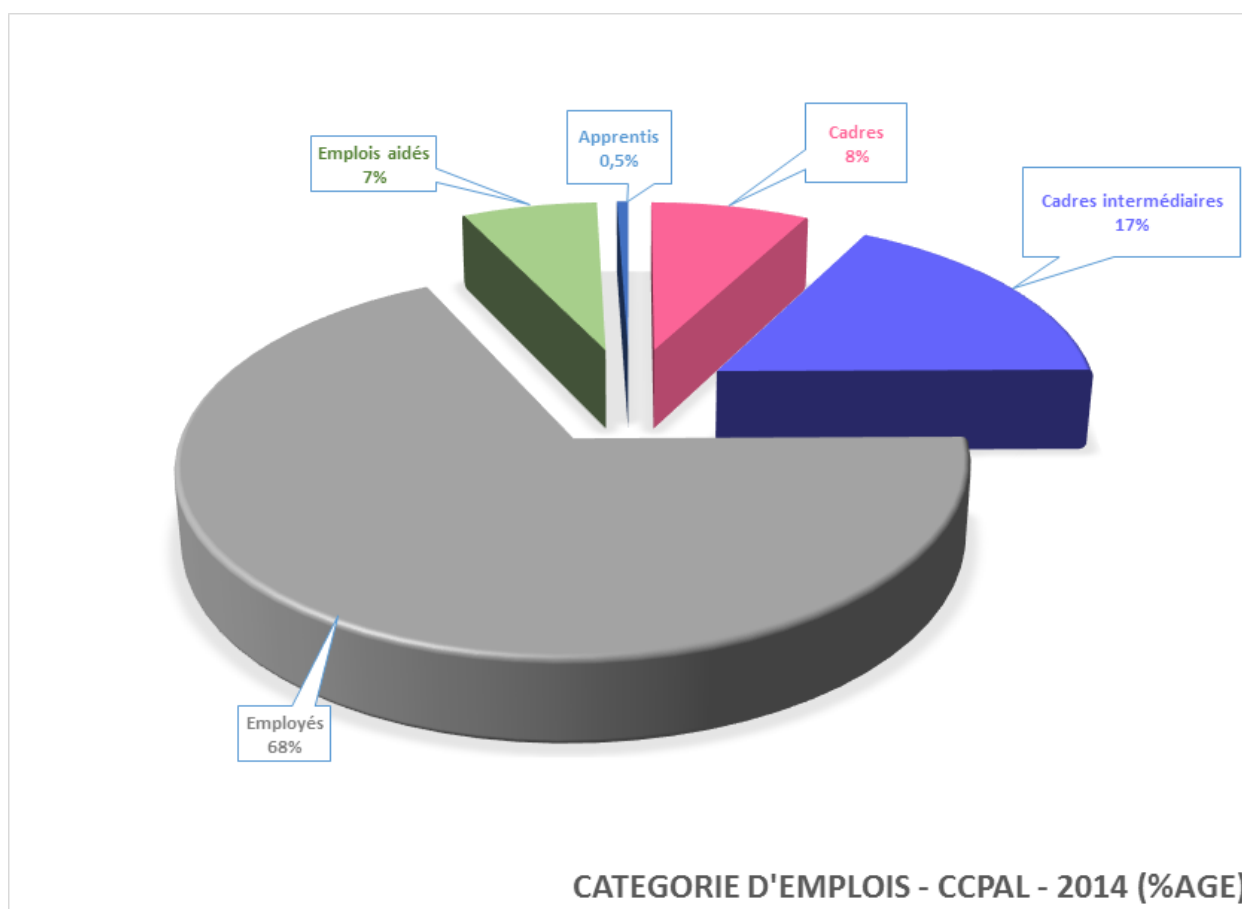
1 titulaire + 1 suppléant

4 L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

ORGANIGRAMME DE LA CCPAL 2014



Pour exercer toutes ces compétences la communauté de Communes emploie **181** femmes et hommes, dont **80** travaillent au sein des structures petite enfance.



CHIFFRES CLÉS 2014 :

Moyenne d'âge : **42** ans,

72 % des salariées sont des femmes,

Lieu d'habitation des salariés :

- **87,5 %** habitent sur le territoire de la communauté
- **35 %** habitent Apt

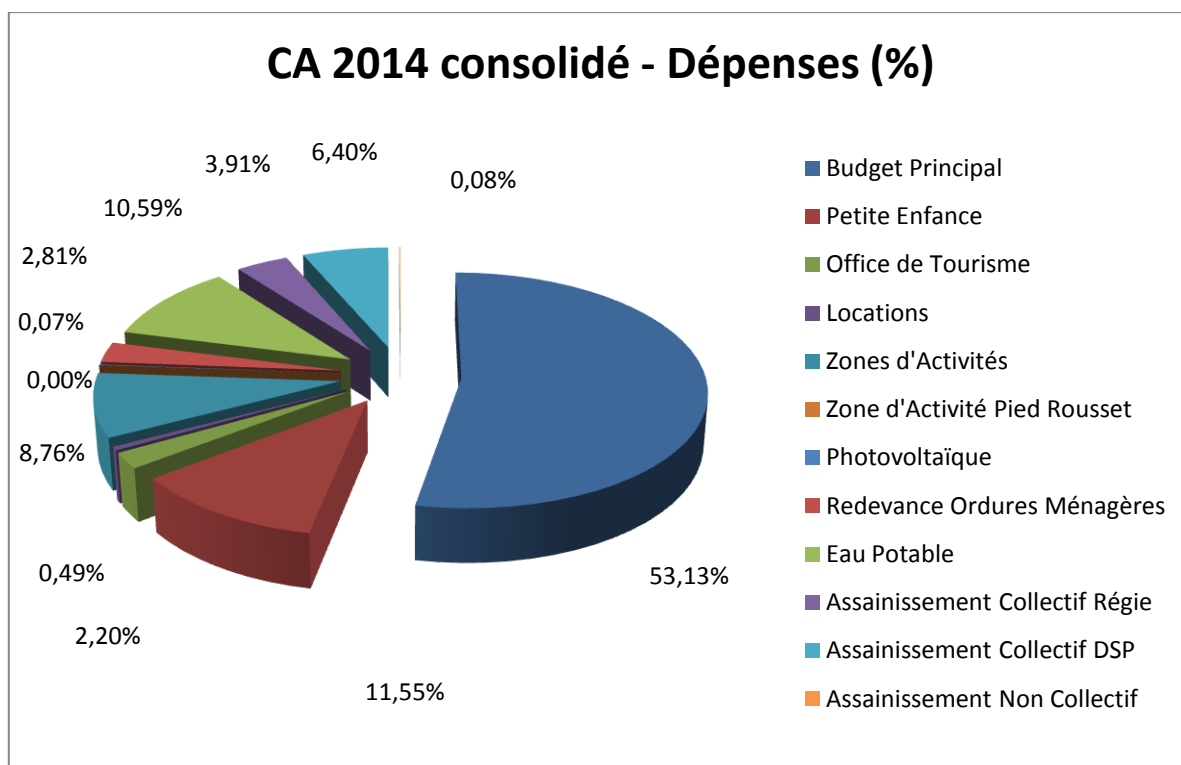
Budget du personnel pour 2014 : **5 968 073 €**

soit 17 % des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus.

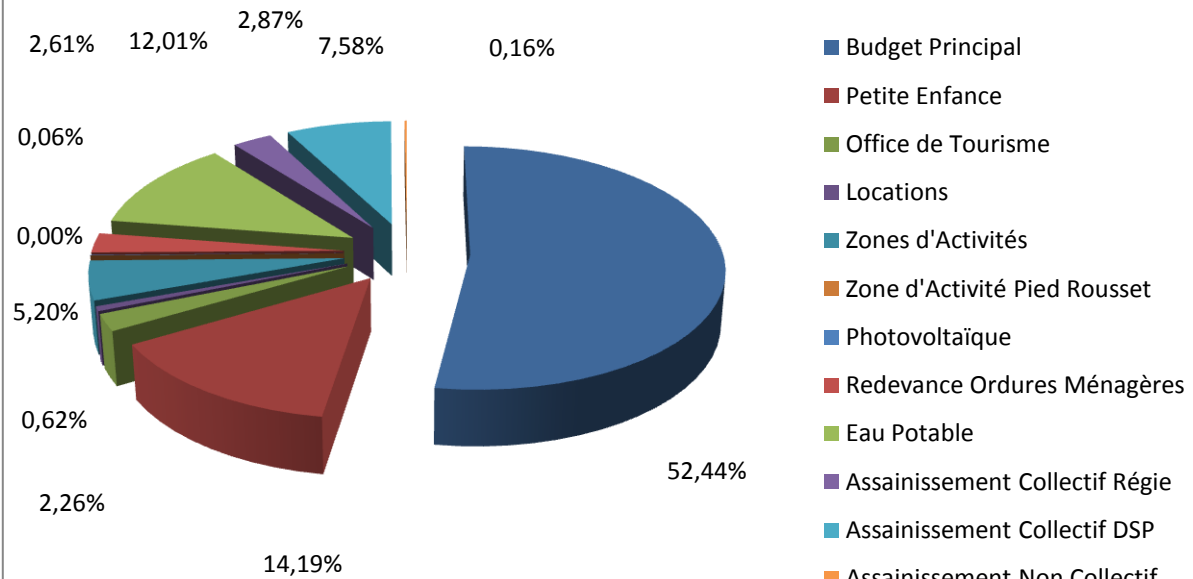
5 FINANCES

- Comptes administratifs 2014 consolidés des 12 budgets (fonctionnement et investissement)

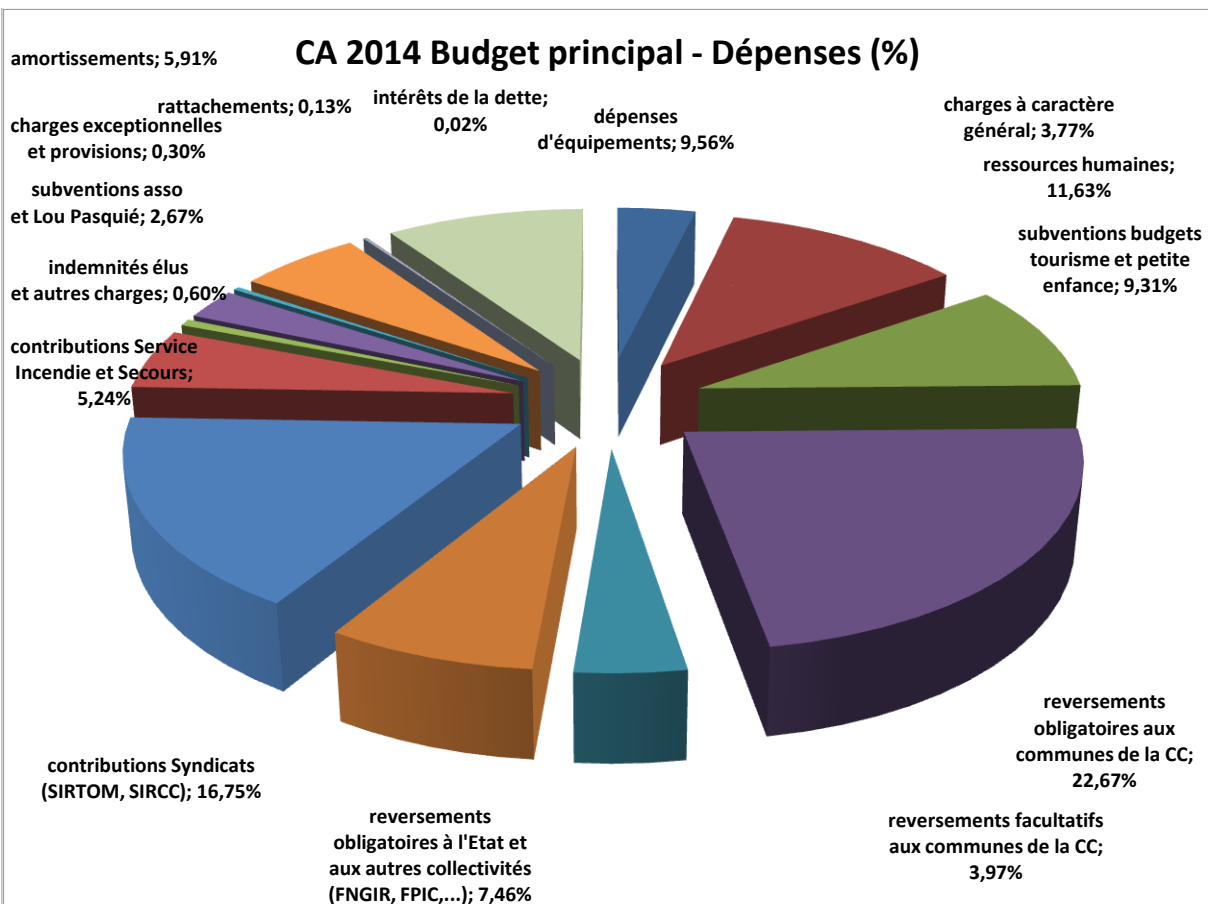
Budgets	Dépenses	Recettes
Budget Principal	19 601 181,85 €	21 483 644,85 €
Petite Enfance	4 262 335,58 €	5 812 288,53 €
Office de Tourisme	811 310,42 €	925 654,98 €
Locations	181 297,43 €	255 420,88 €
Zones d'Activités	3 232 696,40 €	2 131 201,45 €
Zone d'Activité Pied Rousset	1 000,00 €	0,00 €
Photovoltaïque	26 930,40 €	23 892,68 €
Redevance Ordures Ménagères	1 036 277,95 €	1 070 082,71 €
Eau Potable	3 907 486,59 €	4 920 455,98 €
Assainissement Collectif Régie	1 443 483,10 €	1 175 108,91 €
Assainissement Collectif DSP	2 361 394,55 €	3 107 331,46 €
Assainissement Non Collectif	30 414,25 €	64 179,24 €
TOTAL	36 895 808,52 €	40 969 261,67 €

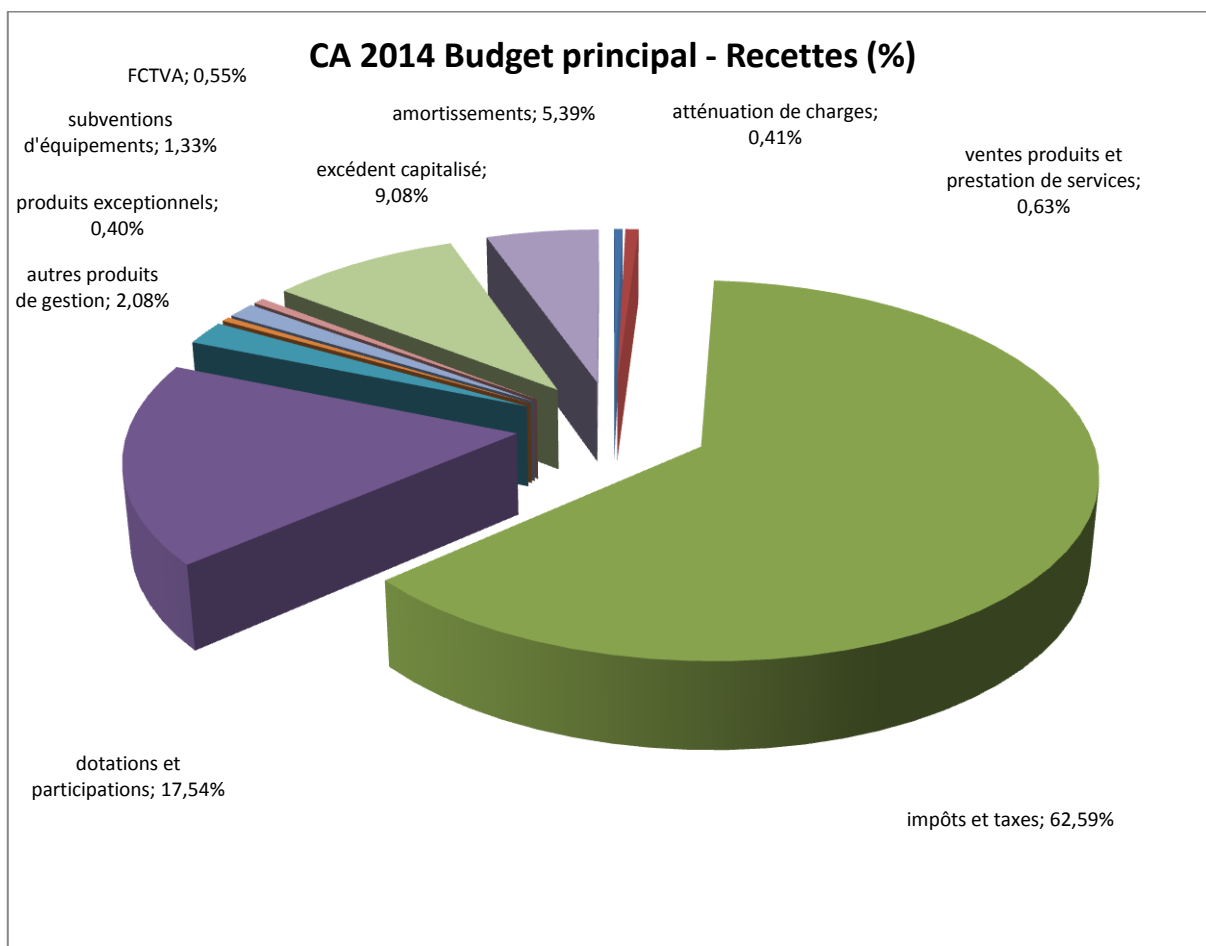


CA 2014 consolidé - Recettes (%)



Comptes administratifs 2014 du Budget Principal (fonctionnement et investissement)





▪ **La fiscalité**

Les taux de fiscalité directe suivants ont été votés :

	En %
Taxe d'habitation	8,13
Taxe sur le foncier non bâti	1,93
Cotisation foncière des	34,77

Le produit collecté (incluant les rôles supplémentaires) pour ces 3 taxes est de :

	En €
Taxe d'habitation	5 432 006,04
Taxe sur le foncier non bâti	87 536,00
Cotisation foncière des	3 399 460,96

À cela il faut ajouter :

	En €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	957 920,00
Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM)	230 148,00
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	120 860,00

En matière de collecte et traitement des déchets, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est appliquée sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes du Pays d'Apt ainsi que sur la commune de Buoux. La Redevance Ordures Ménagères (REOM) est quant à elle appliquée sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes du Pont Julien ainsi que sur la commune de Joucas.

Les taux de TEOM suivants ont été appliqués :

COMMUNE	TAUX TEOM 2014
APT	11,81 %
GARGAS	11,22 %
CERESTE	11,22 %
LAGARDE D'APT	11,22 %
VILLARS	11,22 %
GIGNAC	11,22 %
RUSTREL	9,10 %
AURIBEAU	9,10 %
CASENEUVE	9,10 %
CASTELLET	9,10 %
SAIGNON	9,10 %
St MARTIN DE CASTILLON	9,10 %
St SATURNIN LES APT	9,10 %
SIVERGUES	9,10 %
VIENS	9,10 %
BUOUX	4,40 %

Produit de la TEOM pour 2014 : **3 192 746,75 €**

Produit de la REOM : **516 987,72 €**

La contribution au SIRTOM de la région d'Apt s'élève donc à **3 825 593,75 €**

La Taxe de séjour s'élève à **472 551,91 €**.

6 LE PATRIMOINE DE LA CCPAL

La CCPAL administre et exploite plus de **40 sites** répartis sur l'ensemble des communes. Ces sites sont attribués aux divers services de la CCPAL.

POUR LES SERVICES GÉNÉRAUX :

LA MAISON DU PAYS D'APT :



1000 m² de bureaux.

C'est ici que siègent les services administratifs, assainissement et du patrimoine.

Une partie du Bâtiment est louée aux services techniques d'ERDF.

LES BUREAUX ADMINISTRATIFS A PIED ROUSSET



ESPACE LOISIRS VILLARS

Ancienne carrière, ce site dispose d'installations de culture et de loisirs (théâtre de verdure, piste de bicross, terrains de boules) de sanitaires et de parking. Il accueille des associations culturelles et sportives.

ZONES D'ACTIVITÉS

La CCPAL entretient la voirie de 4 zones d'activités :

La ZAC de la FRAPT quartier des moulins à Gargas

La ZAC des Triquefauts à St Saturnin

La ZAC de Pied Rousset à Roussillon

La ZAC de Gallas à Lioux

AIRE DES GENS DU VOYAGE

Un espace de plus de 2 hectares destinés à l'accueil des gens du voyage.

ZONES DE PARKING ET DE STOKAGE POUR LES SERVICES DE VOIRIE



Sur la ZAC de pied Rousset à Roussillon, 300m² pour abriter les engins et matériels affectés au service d'entretien de voirie.

HANGAR À LA ZI DES BOURGUIGNONS



Hangar de 250 m² de stockage et parking pour les matériels et engins des services de l'eau de l'assainissement et du Patrimoine.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE



Ancien hôpital d'Apt avenue Philippe de Girard à Apt.

Plus de 1000 m² de locaux dédiés à l'enseignement de la musique et à l'accueil d'associations musicales, salles de cours aménagés et chapelle baroque accueillant des concerts.

LA SALLE DE DANSE

Dans l'enceinte de la maison du livre et de la culture à Bonnieux

AUTRES SITES DÉTENUS PAR LA CCPAL

- L'ancienne gare de Saignon au quartier Carlet à Saignon
- Le laboratoire souterrain bas bruit à l'ancien poste de commandement de tir à Rustrel
- L'espace Sirène à Lagarde d'Apt abritant l'observatoire astronomique.

POUR LA PETITE ENFANCE

Plusieurs structures pour accueillir les enfants de 0 à 3 ANS :

« Le Nid » Boulevard Maréchal Foch à Apt



« La maison de la petite enfance » voie Domitienne à Apt



« La Boîte à malices » quartier Le château à Gargas



« Les Pitchouns » au quartier Labaud à Caseneuve

« La Baleine Bleue » à la Place du Général De Gaulle à Céreste



« Les Pitchounets » à St Saturnin

« Le Lièvre et la Tortue » à chemin des lièvres à Goult



« le Kangouroule » structure itinérante sur les communes de Roussillon, Goult et Bonnieux

Les locaux de l'administration de la Petite Enfance avenue Philippe de Girard à Apt.

POUR L'OFFICE DE TOURISME

L'office de tourisme à Apt
Avenue Philippe de Girard

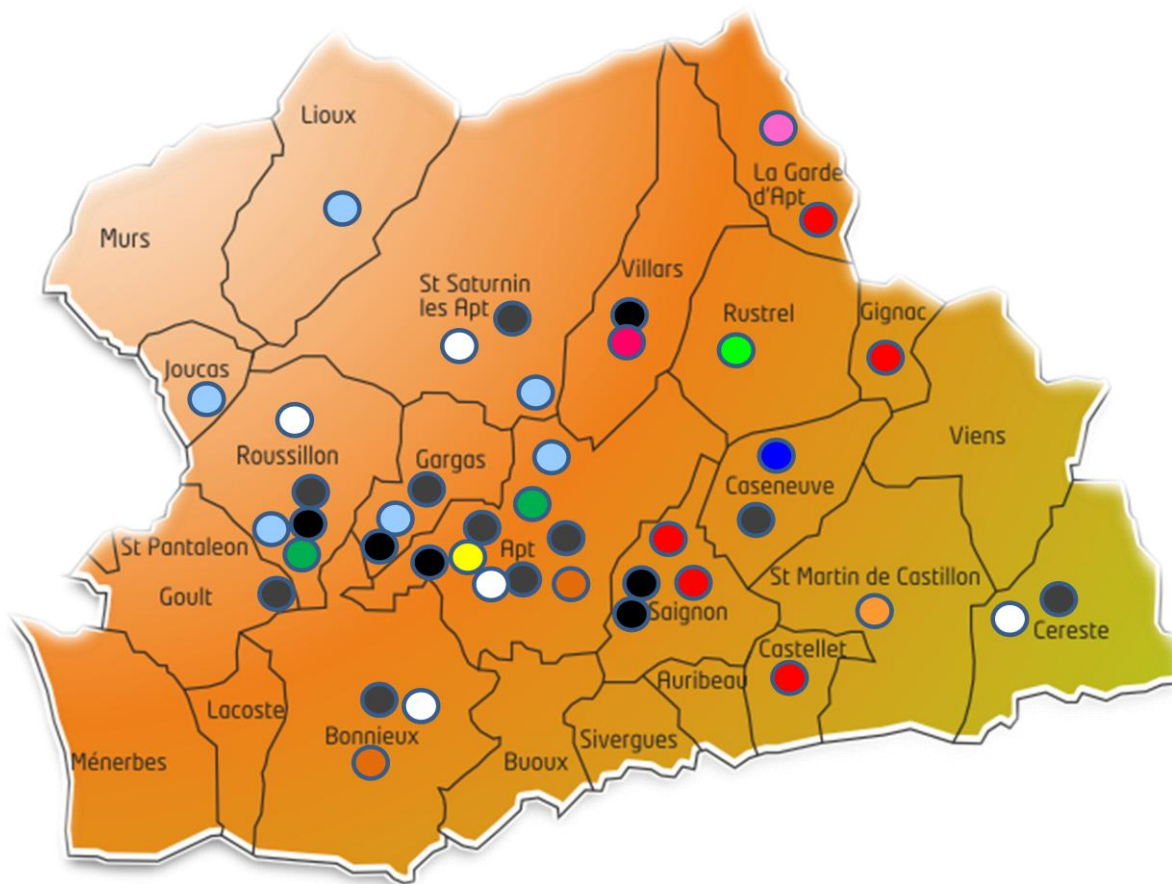
À l'ancienne gare d'Apt
Avenue Victor Hugo



Sont également en charge de la CCPAL les points d'accueil touristiques sur les communes de Bonnieux, Roussillon, St Saturnin et Céreste.



LE PATRIMOINE ADMINISTRÉ PAR LA CCPAL REPRÉSENTE AU TOTAL PLUS DE 10 000 M² DE BÂTIMENTS ET PLUS DE 160 HECTARES DE TERRAINS RÉPARTIS SUR LES 25 COMMUNES DE L'EPCI.



- PETITE ENFANCE
- ADMINISTRATION GENERALE
- OFFICE DE TOURISME
- ESPACE LOISIRS VILLARS
- LABORATOIRE A BAS BRUIT
- NRAZO
- MUSIQUE, DANSE
- BERGERIE
- GENS DU VOYAGE
- ZAC ET ZA
- SIRENE
- BATIMENTS
- CUISINE INTERCOMMUNALE

PROJETS DE CONSTRUCTION SUR LESQUELS LA CCPAL EST MAÎTRE D'OUVRAGE

La nouvelle crèche la Boite à Malices
rue Jean Giono à Gargas



La ZAC des Argiles à Apt



L'espace baignade au plan d'eau



Création du parking à la zone de
loisirs à Villars



L'aménagement de 8 salles de cours au conservatoire



LES MISSIONS DU SERVICE PATRIMOINE

- Garantir la qualité, la sécurité de fonctionnement des infrastructures.
- Garantir la sauvegarde, la protection, la veille technique normative ainsi que la valorisation du patrimoine.
- Participation à la conception technique des opérations de construction ou de rénovation.
- Suivi opérationnels des travaux d'investissements en 2014 (Construction de la crèche à Gargas, ZAC des Argiles, Travaux du Conservatoire, 1^{er} étage ancienne gare en OTI, travaux d'été dans les crèches)
- Gérer les fluides et les énergies.
- Maîtrise d'œuvre de petite opération d'investissement et de fonctionnement.
- Proposition, programmation, planification, coordination de projets de travaux, de conservation, de restauration, d'entretien, de maintenance corrective et préventive.
- Gestion de l'exploitation et gestion prévisionnelle de la maintenance.
- Réalisation et supervision des diagnostics de l'état des sites ou des bâtiments.
- Programmation et suivi des lignes budgétaires afférentes.
- Répondre aux demandes d'intervention des services occupants les lieux.

LES MOYENS DU SERVICE PATRIMOINE EN 2014

2 personnes à temps plein

Un logiciel de GMAO (Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur) qui inventorie, classe, suit la maintenance corrective, établi des gammes de travaux de maintenance préventifs, permet également d'établir un carnet de santé très précis de l'ensemble des biens de l'EPCI.

Une GTB Gestion Technique des Bâtiments est en cours de développement afin de superviser l'ensemble des sites et des bâtiments depuis le siège administratifs de la CCPAL, ceci à pour vocation à très court termes de réduire significativement les frais de fonctionnements (en terme de moyens humains, gestions des fluides notamment énergétique grâce à la supervision des chaufferies, sécurité, Etc..).

PERSPECTIVES 2015 :

- **Structuration du service**
- **Localisation du service dans les anciens bureaux loués à la SOGEDO**
- **Création de :**
 - 1 temps plein pour les tâches administratives**
 - 1 temps plein pour l'administration des espaces verts et des véhicules**
 - Temps partiel pour la maintenance des chaufferies et réseau d'eau.**

7 LA COMMUNICATION DE LA CCPAL

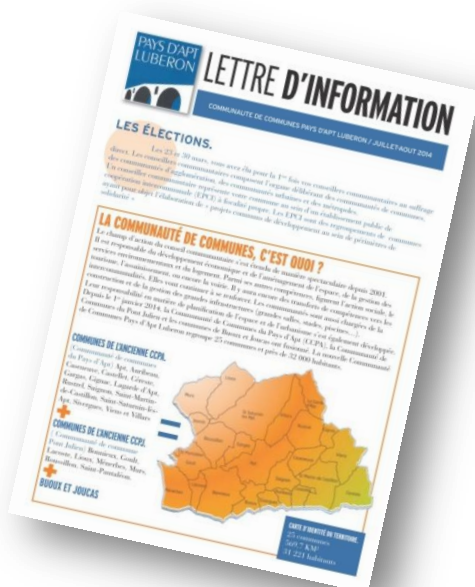
La commission de communication a été créée en avril 2014, elle mène des actions régulièrement afin de promouvoir l'activité de la communauté de communes.

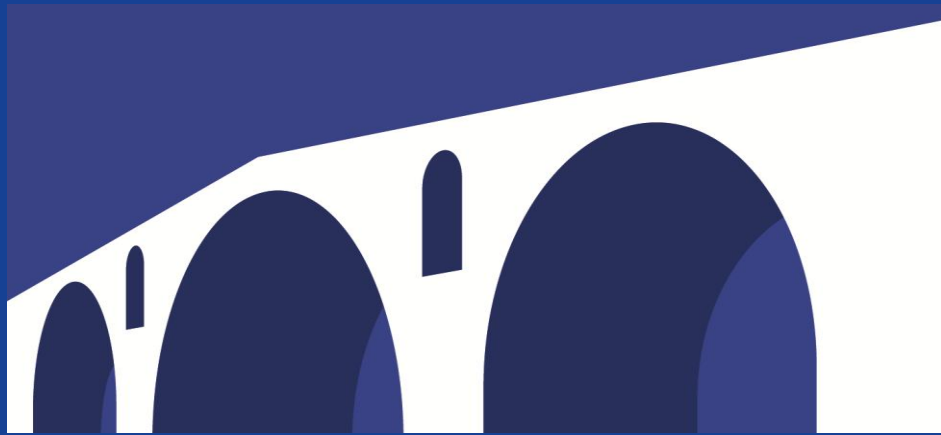
LES ÉDITIONS 2014 :

- Lettre d'information sur la CCPAL en juillet 2014 distribuée à 15 000 exemplaires auprès des communes membres
- Magazine « Trait d'union » dont le 1^{er} numéro est paru en septembre 2014
L'objectif est d'informer les habitants du Pays d'Apt Luberon des réalisations, projets et manifestations organisées par la CCPAL
- « Bel été » 2014 : guide des événements touristiques et culturels
- Les éditions de l'office de tourisme intercommunal :
 - Où dormir ? (*guide des hébergements*)
 - Céramistes du Luberon
 - Gravé dans la pierre
 - Le patrimoine du Luberon
 - Ogres en Luberon
 - Laissez-vous guider (*brochure des visites guidées*)

PERSPECTIVES 2015 :

- Création d'un site internet pour la CCPAL
- Mise en place d'une charte graphique





L'ACTIVITÉ 2014 PAR COMPÉTENCE

1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1.1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2014, après la fusion de la CCPA et de la CCPJ et les élections municipales, le service Développement économique s'est structuré et entend affirmer son rôle d'animateur et de coordinateur de l'action économique sur son territoire en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires. Les actions lancées par les anciennes équipes ont été poursuivies. A présent, un des enjeux socio-économique de la CCPAL est de favoriser la création d'entreprises dans des filières porteuses et pour lesquelles le territoire a des atouts forts et différenciants.

LES ZONES D'ACTIVITÉS

● Lancement des travaux Parc d'activités de Perréal et début de la commercialisation

Depuis 2008, les élus travaillent à la création d'une zone d'activités destinée à devenir le pôle emblématique économique du pays d'Apt. L'objectif principal est de favoriser l'extension des entreprises présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouveaux investisseurs.



La conception a été réalisée en lien avec la Charte Qualité des Parcs et Quartiers d'Activités du CG 84. Le Parc d'Activités Economiques des Argiles est identifié comme Parc d'Activités d'intérêt intercommunal par le Conseil Général 84 ce qui a permis de prétendre à des financements plus importants (pour mémoire, la CCPA a également été soutenue par l'Etat qui a accordé des financements pour la phase travaux dans le cadre du FNADT et de la DDR).

Il est rappelé que les autorisations nécessaires au projet (permis d'aménager, dossier loi sur l'eau, dérogation à l'article L 411-2 du code de l'environnement pour la destruction d'une espèce protégée) ont été obtenues. A également été prise en compte la demande du PNR du Luberon de créer un corridor écologique en périphérie du projet.

À la suite de la phase d'étude menée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, une procédure d'appel public à la concurrence est lancée au 1er trimestre 2014 pour les travaux d'aménagement du Parc des Argiles et sa voie d'accès à Apt, répartis en 3 lots distincts.

L'estimation du maître d'œuvre pour la totalité des travaux est de 3 693 938 € HT.

En mars 2014, les entreprises sont sélectionnées et les marchés attribués pour un montant total de 2 750 890,70 € HT, les travaux débutent quelques semaines plus tard.

A partir d'octobre 2014, la phase de commercialisation de la zone débute. La zone des Argiles est renommée « Parc d'Activités de Perréal ».

En parallèle, le règlement du lotissement et le cahier des charges de cession de terrain sont rédigés et approuvés. Une commission d'attribution des lots, chargée d'instruire les dossiers de candidature pour l'acquisition d'un lot sur la zone est créée.

Enfin, les élus choisissent un mode de commercialisation en régie pour les entreprises locales et décident de faire appel à un professionnel de l'immobilier d'entreprises pour prospecter les entreprises exogènes : la société Gestion Développement Immobilier (GDI CBRE).



La fin des travaux est prévue pour avril 2015.

● **Subvention au CBE pour une étude dans le cadre d'un plan de déplacement des salariés**

Le Cbe d'Apt a lancé la centrale de mobilité ZAPT en janvier 2012, proposant différents services d'aide à la mobilité afin de répondre à un enjeu fort du territoire : la mobilité comme frein à l'emploi et au développement économique.

En 2014, et dans la continuité de cette initiative, la CCPAL a attribué au Cbe d'Apt une subvention de 4000 € afin de réaliser une étude de potentiel pour le déploiement d'un plan de déplacements des salariés sur le bassin d'Apt, intégrant les grandes entreprises du territoire ainsi que les administrations.

● **LSBB : Convention de mise à disposition des terrains**

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCPAL a choisi de soutenir dès son origine la création du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit en signant une convention de mise à disposition des terrains et locaux avec le CNRS et son Unité Mixte de Service, le LSBB. La Communauté de Communes a accompagné les projets de développement du site en lien avec le Conseil Général de Vaucluse, le Conseil Régional PACA, les Universités associées et l'Etat.

En 2014, un nouvel avenant pour prolonger cette mise à disposition est signé.

● **Relocalisation du bâtiment ERDF**

ERDF loue à la Communauté de Communes l'intégralité de l'aile Sud de l'ensemble immobilier comprenant le siège actuel de la CCPAL. Au fur et à mesure des prises de compétence, les locaux administratifs sont devenus trop justes.

Afin de récupérer ces surfaces de locaux, la CCPAL s'est engagée à construire un bâtiment à usage technique et administratif pour ERDF, qui en serait locataire. Ce bâtiment serait relocalisé sur un terrain du Parc d'Activités de Perréal, les lots 24, 25 et 26, situés en entrée de zone.

Après avoir approuvé le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle et le calendrier de l'opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2014.

L'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération est évaluée à : 1 300 000 € HT pour le coût des travaux et 1 586 000 € HT pour le coût total de l'opération.

● **Vente terrain et bâtiment sur la commune de Saignon**

La CCPAL est propriétaire de parcelles sur la commune de Saignon pour une surface totale de 10 571m².

Initialement acquis pour les besoins de l'intercommunalité, ces terrains ont finalement été vendus à la société Race Company (commercialisation de cycles) qui recherchait un terrain pour développer son activité.

La promesse de vente portant sur les anciens établissements Payot à Saignon a été signée le 24 Septembre.

● Étude de faisabilité sur l'opportunité du développement du secteur des dispositifs médicaux.

En 2013, l'agence de développement économique Vaucluse Développement, en collaboration avec l'ex-CCPA, a fait réaliser par Synthèse Finance une étude sur le potentiel économique des fabricants de dispositifs médicaux présents sur son territoire.

La pré-étude a confirmé et précisé l'intuition des élus locaux et de Vaucluse Développement à savoir :

- La nécessaire augmentation de l'attractivité du territoire
- Le besoin de structurer le secteur des dispositifs médicaux à Apt.

En 2014, cette réflexion s'est poursuivie avec la rédaction d'un cahier des charges destiné à conduire une nouvelle étude de faisabilité.

PARTENARIAT/SOUTIEN AUX STRUCTURES + PERSPECTIVES POUR 2015

● Convention de partenariat avec Pôle Emploi

En signant le protocole d'accord national pour une offre de services publics et au public, Pôle emploi confirme son engagement pour faciliter l'accès à ses différents services sur l'ensemble des territoires, en lien avec ses missions de service public.

Pour faire face à la situation actuelle, Pôle emploi développe des efforts accrus en matière de coopération en mettant notamment en œuvre une politique fondée sur les complémentarités avec les collectivités territoriales.

En 2014, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a signé une convention de partenariat avec le Pôle emploi d'Apt qui a pour objet de définir les modalités et vise à favoriser l'accessibilité et à optimiser la délivrance de services auprès des entreprises de l'intercommunalité. 5 500 entreprises, essentiellement de très petites entreprises œuvrent sur ce territoire qui couvre 25 communes, conformément à ses statuts.

● Convention de partenariat avec le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Pays d'Apt

En 2014, la CCPAL a renouvelé sa convention de partenariat avec le CBE pour une participation financière de 24 976,80 €.

Rappel des missions du CBE.

Il est créé en 1982.

SA MISSION PRINCIPALE : L'animation développement économique et de l'emploi sur le territoire.

SA MÉTHODE : le CBE détecte un besoin à travers ses actions sur le terrain et monte des initiatives de projets avec les partenaires ad hoc afin de répondre à ces besoins.

SES ACTIVITÉS :

- Accompagnement de tout porteur de projets de création, reprise et développement d'entreprise, en partenariat avec IL sur la partie financière
- Suivi dans le démarrage des projets

- Accompagnement des structures de l'ESS
- Guichet unique des entreprises : Accompagnement des entreprises du tissu économique local qui souhaitent se développer notamment grâce à la mutualisation de la formation et l'aide au recrutement.
- Création et animation du Club de dirigeants et chefs d'entreprise OSER RESO = permet l'interconnaissance des chefs d'entreprise du territoire.
- Organisation du Forum Emploi du Pays d'Apt en partenariat avec tous les acteurs de l'emploi du territoire

En complémentarité du volet économie-emploi, le CBE développé depuis 4 ans ZAPT – Agence de mobilité.

ENJEU DU CBE :

S'ouvrir à un territoire élargi (Carpentras – Pertuis) car le territoire d'Apt semble trop exigu pour pérenniser les compétences (envie de mutualisation entre les différents CBE pour porter des projets).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

480 000€ en 2014 dont 340 000€ dédiés aux missions de développement économique – Soutien (sur services rendus à 91%) de la part de l'Europe (FSE et FEADER), l'Etat, la Région, le Département, la CCPAL et les entreprises (adhésions et prestations).

● **Convention de partenariat avec Initiative Luberon**

En 2014, la CCPAL a renouvelé sa convention de partenariat avec Initiative Luberon pour une participation financière de 22 000 €.

Créé en 1989, appartient au réseau INITIATIVE France (1^{er} réseau d'accompagnement et financement de la création-reprise d'entreprises financeur des créateur d'entreprises de France).

SES MISSIONS :

- Aide à la création, la reprise ou le développement d'entreprises (accompagnement).
 - Montage des business plans et des dossiers de financement des entreprises.
 - Attribue des prêts d'honneur, prêts NACRE (prêts à la création d'entreprises-dispositif d'Etat), prêts croissance, prêts Initiative Remarquable (via Initiative France), financements participatifs
- Le prêt d'honneur a un **effet de levier significatif** et facilite l'obtention d'un prêt bancaire. Ex : pour 1 euro de prêt d'honneur, les banques en moyenne accordent 7€
- Suivi post-crétation
 - Club de créateurs, formations, coaching
 - Permanences conseils (assurance, notaire, avocat, expert-comptable, communication/marketing)

EN MOYENNE PAR AN :

50 emplois maintenus dans les entreprises ayant bénéficiées de l'accompagnement de IL

30 entreprises financées

200 000€ de prêts d'honneur attribués

Ratio max coût d'un emploi créé : 2 000€

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

110 000 € de subventions de la part de la CCPAL, du Département, de la Région et de l'État (Nacre), des Banques et quelques dons d'entreprises.

● **Convention de partenariat avec Vaucluse Développement**

La CCPAL a renouvelé pour l'année 2014 la convention de partenariat avec Vaucluse Développement, Agence départementale de Développement Economique des territoires et bassins économiques de Vaucluse.

Cette convention a pour objet d'assurer et de développer la complémentarité des actions de Vaucluse Développement et des services de la CCPAL afin d'œuvrer de concert à l'émergence de projets de développement local techniquement, socialement et territorialement pertinents dans une perspective globale d'amélioration de l'offre économique et de l'emploi du territoire concerné.

La cotisation annuelle est fixée à 29 940 € pour l'année 2014.

● **Candidature à l'obtention du label French Tech Culture** (en collaboration avec le service « Culture »)

Le label French Tech est un label ministériel créé en novembre 2013 par l'État pour favoriser la création d'un réseau autour de la filière numérique (écosystème attractif). Une enveloppe de 215 millions d'€ a été mobilisée pour promouvoir cette marque et soutenir les jeunes entrepreneurs au sein d'accélérateurs. Le but est de promouvoir le secteur numérique français à l'étranger et de distinguer les métropoles françaises investissant dans le numérique.

Les territoires d'Avignon, Arles, Carpentras, Nîmes se sont structurés pour concevoir un écosystème original autour de la thématique « culture et numérique ». Celui-ci aurait pour objectif de faire du territoire l'accélérateur et le living-lab en Europe des start-up produisant des produits numériques pour le secteur culturel. Le dossier de candidature a été déposé au ministère le 27 décembre 2014.

En 2014, la CCPAL a soutenu la candidature Avignon-Provence et les services Culture et Développement économique de la CCPAL ont élaboré conjointement un dossier afin que le Pays d'Apt Luberon intègre le périmètre de cet écosystème candidat à la labellisation.

L'objectif pour la CCPAL est désormais d'aider au développement d'un écosystème créateur d'opportunités pour l'économie numérique et culturelle dans notre bassin de vie, en favorisant notamment l'accueil et l'accompagnement structuré des start up et des entrepreneurs du numérique.

L'attribution du label par le ministère de l'économie et des finances interviendra en juin 2015.

PERSPECTIVES 2015 :

- **Structuration du service Développement Economique** (mise en place d'un logiciel de gestion, élaboration d'une Base de données entreprises, rencontres avec les partenaires et les entreprises du territoire)
- **Fin des travaux sur la zone de Perréal – Poursuite de la phase de commercialisation de la zone et lancement d'un plan de communication**
- **Poursuite des projets d'études pour le développement et la promotion économique du territoire** (Pépinière d'entreprises, Filière des Dispositifs Médicaux)
- **Mobilisation autour du projet French Tech** : la CCPAL va continuer à contribuer à l'association French Tech Culture en suscitant partout une mobilisation collective de tous les acteurs, privés et publics, en faveur de la croissance des start-up sur notre territoire

1.2 TOURISME

2014 - Année de mise en place d'un nouveau territoire touristique

Avec la fusion entre la CCPA et la CCPJ, la compétence tourisme a vu son domaine d'intervention fortement évolué.

Ainsi le nombre de point d'information touristique est passé de de 3 à 7 (APT – BONNIEUX – CERESTE – LACOSTE –MENERBES – ROUSSILLON & SAINT SATURNIN LES APT)

L'équipe s'est également renforcée passant de 5 équivalent temps plein à 14.

Ce sont donc plus de 22 600 h. de travail annuel consacré à l'accueil, l'information, la promotion, la communication et l'observation des clientèles touristiques.

2014 a été également une année de transition pour la mise en place de la taxe de séjour, principale source de financement de l'activité touristique. Durant cette année, les techniciens en charge de ce dossier ont dû gérer pas moins de 11 cas de figure différents dans la collecte de la taxe de séjour sur la grande majorité des communes du territoire.

Devant ces enjeux forts pour le territoire, le conseil d'exploitation a choisi de mettre en place en octobre 2014 les 1^{ere} assises territoriales du tourisme afin de définir avec les principaux acteurs du territoire une stratégie touristique.

Cette stratégie s'est appuyée sur une série d'études réalisées entre juin et septembre 2104 auprès des élus du territoire, des socioprofessionnels et de la clientèle touristique.

Dès la fin des Assises Territoriales du tourisme, les premières actions ont été entreprises pour répondre aux attentes des prestataires et des clients du territoire autour de trois axes principaux avec un outil « OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL » structuré.



AXE 1 - LE PROJET : une destination touristique d'excellence

- Définir et valoriser les filières touristiques territoriales
- Professionnaliser et former les acteurs de terrain

AXE 2 - LA STRATÉGIE : une adaptation aux nouveaux modes de consommation et de communication touristiques

- Mise en place d'une démarche QUALITE à l'échelle du territoire
- Mise en œuvre d'un marketing territorial, d'une marque de territoire

AXE 3 - LA GOUVERNANCE : une représentation plus forte des acteurs et des prestataires

CHIFFRES CLÉS 2014 :

- 43 864 demandes traitées aux comptoirs des différents BIT soit 83 340 personnes renseignées
- 549 773 visiteurs uniques sur les sites WEB pour 1 866 376 pages vues
- Un volume de nuitées estimé à plus de 4 000 000 pour une dépense par jour et par personnes de 58€.
- Plus de 13 000 lits touristiques marchands
- Une clientèle française des régions Ile de France PACA et Rhône Alpes
- Une clientèle étrangère venant du Benelux d'Allemagne et du Royaume Uni



LES PERSPECTIVES 2015

Concernant le marketing et la promotion du territoire, dès le début de l'année 2015, une réflexion sur la mise en désir du territoire va voir le jour par le biais de la création d'une MARQUE DE TERRITOIRE.

Concernant la qualification de l'offre, l'office de tourisme intercommunal s'est engagé dans une démarche de certification comme « ORGANISME DE CLASSEMENT DE MEUBLÉS »

Concernant la sécurisation financière, la loi de finance 2015 qui a fortement réformé la taxe de séjour, va permettre la mise en place d'une taxe de séjour unique sur l'ensemble du territoire et un système d'incitation à la qualification de l'offre d'hébergement.

2 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

2.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Cette compétence était exercée jusqu'au 31 décembre 2013 par le syndicat mixte chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Apt.

Les arrêtés préfectoraux du 31 mai 2013 n°2013151-0001, du 31 décembre 2013 n°20113309-001 et du 17 juin 2014 n°2014168-0005, ont précisé que cette compétence est exercée de plein droit par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

Les études d'élaboration du SCOT assurées par le groupement suivant Urbanisme et Territoire, Laetitia Poidras, INEA Environnement, Terres et Territoires et AID Observatoire ont permis d'aboutir à la rédaction provisoire du diagnostic territorial et de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE). L'environnement légal et règlementaire dans lequel s'inscrivent ces études ayant été modifiés, les missions confiées à ce prestataire ont été interrompues.

La communauté de communes du Pays d'APT-Luberon, souhaitant poursuivre la démarche de SCOT initiée a décidé d'adhérer en 2014 à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, organismes de réflexion et d'études et d'accompagnement des politiques publiques. Ces agences d'ingénierie partenariale ayant le statut associatif ont notamment pour missions :

- De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. »

Or, pour respecter les nouvelles dispositions et échéances issues de la loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové et terminer les études d'élaboration relatives au SCOT engagées jusqu'alors, la CCPAL a décidé de confier les études d'élaboration du SCOT à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse à travers la mise en place d'une convention partenariale définissant :

1. L'OBJET DE CETTE ÉTUDE

L'AURAV a ainsi comme mission :

- La réalisation et la finalisation des études nécessaires pour élaborer le SCOT de la Communauté de Communes du Pays d'APT Luberon,

- La formalisation de l'ensemble du dossier SCoT jusqu'à son approbation, conformément aux dispositions édictées par le Code de l'Urbanisme, intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).
- Les modifications du projet SCoT avant et après enquête publique pour tenir compte des remarques et avis issus de la consultation des personnes publiques, du public et du commissaire enquêteur ainsi que les corrections du dossier SCoT, suite au contrôle de la légalité du Préfet, au cas où des modifications s'avèreraient nécessaires,
- La définition des modalités de suivi et d'évaluation du SCoT du Pays d'APT.
- La sécurité juridique de la procédure, des éléments règlementaires et des documents produits conformément aux textes législatifs et règlementaires, (Loi Montagne, SRU, UH, LME, Grenelle I et II et ALUR).
- La mise en place et l'animation de la démarche pédagogique, au côté de la Maitrise d'Ouvrage, auprès de l'ensemble des partenaires et notamment des élus, des techniciens des communautés de communes et des communes.
- La production des éléments de communication dans le cadre de la concertation à l'attention des Personnes Publiques Associées, des Personnes Publiques Concertées et de l'ensemble de la population des habitants de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

2. L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION :

Phases	Livrables	Date
Phase 1 : Du Diagnostic au Projet de Territoire	Diagnostic Territorial version 1 Etat initial de l'Environnement Note d'enjeux	Juin 2015
Phase 2 : Du Projet d'Aménagement et Développement Durable au Document d'Orientations et d'Objectifs	PADD_vs2 DOO_vs2 Eval_Environnementale_vs 1 ¹	Novembre 2015 Juin 2016 Novembre 2016
Phase 3 : De la formalisation du projet de SCoT au SCoT approuvé	Projet de SCoT arrêté Projet de SCoT approuvé	Novembre 2016 Juin 2017
Phase 4 : Animation de la démarche partenariale et de la concertation		Toute au long de la procédure

3. LES MODALITÉS FINANCIÈRES :

Pour l'ensemble de cette mission, le montant de la participation de la Communauté de Communes du Pays d'APT s'élève à 120 000 € HT.

Conjointement, les conventions avec les partenaires financiers dans le cadre de ces études : Etat, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général du Vaucluse ont été réactualisés afin de tenir compte du calendrier prévisionnel de réalisation précédemment cité.

¹ Excepté le volet « évaluation des incidences du projet de SCOT sur le réseau écologique Natura 2000 » mentionnée à l'article [L. 414-4](#) du code de l'environnement.

2.2 Le PAS (Plan d'Aménagement Solidaire)

En 2011, la CCPA s'était engagée dans le dispositif PAS, mis en place par le Conseil régional PACA. En matière d'aménagement, les questionnements auxquels doit répondre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont connus : urbanisation incontrôlée, dégradation ou survalorisation des centres anciens, forte pression foncière.

Constituant un des outils développés par la Région pour répondre ces questionnements, le Programme d'Aménagement Solidaire s'attache à initier et à mettre en œuvre des démarches de projet d'aménagement durable pour,

- Anticiper et accompagner effets de la diffusion urbaine au-delà des agglomérations ;
- Rechercher une qualité de vie optimale en termes de cadre de vie et de services.

Ainsi le P.A.S s'attache aux questions de la maîtrise de l'étalement urbain, de la prise en compte de l'environnement et du paysage, des services à développer. Il s'agit, en cohérence avec les programmes territoriaux engagés dans les Pays et Parcs régionaux, d'appuyer l'émergence et la mise en œuvre de projets urbains à l'échelle intercommunale qui intègrent différentes dimensions de l'aménagement : aménagement-habitat-foncier et mobilité douce.

Le programme PAS repose sur trois principes d'intervention :

- La reconnaissance de l'intercommunalité, comme acteur de l'aménagement de l'espace.
- L'aménagement durable, qui répond à un principe d'économie de l'espace, des ressources naturelles, de la biodiversité et des moyens.
- La solidarité envers les territoires ruraux et périurbains, la solidarité entre les communes d'une même intercommunalité et la solidarité envers les personnes les moins favorisées.

En 2011, la CCPA avait initié l'étude du PAS en missionnant les bureaux d'étude PMC Consultant et la SCET de Toulouse. L'objectif était de repérer les enjeux du territoire en terme d'aménagement, pour dans un deuxième temps des opérations concrètes sur le territoire de la CCPA.

En juin 2012, l'étude étant achevée, la CCPA a pu conventionner avec le Conseil Régional PACA sur un programme pluriannuel d'investissement, permettant à la CCPA et à ses communes membres de disposer d'un montant global de subvention de 3 500 000 € sur une période de 3 ans.

L'année 2013 est la première année de réalisation des opérations du PAS.

En fin d'année 2013, 760 000 € ont déjà fait l'objet d'une demande sur les trois volets « Aménagement Urbain », « Foncier » et « Habitat ».

Le PAS peut être modifié par des avenants validés en comité de pilotage et en conseil communautaire.

L'année 2014 est la deuxième année de réalisation des opérations du PAS.

En fin d'année 2014, 953 944 € ont déjà fait l'objet d'une demande sur les trois volets « Aménagement Urbain », « Foncier » et « Habitat ». Cette somme réellement engagée par la Région correspond à 27 % des 3 500 000 € mis à disposition par la Région. Il conviendra donc de consommer mieux et plus dans le courant de l'année 2015 qui correspond à la troisième et à la dernière année du PAS.

Pour rappel, le PAS peut être modifié par des avenants validés en comité de pilotage et en bureau communautaire. Dans le courant de l'année 2014, le PAS a connu un avenant intitulé (numéro 4) dans le courant du mois de mai.

2.3 Le développement des technologies de l'information et de la communication du Haut débit

Une convention a été conclue entre la CCPA et le Conseil Général 84 pour 2013-2014 afin de permettre le déploiement du FTTH sur le territoire (dans un premier temps environ **5 000 lignes** situées sur la commune d'Apt ont été desservies au titre des 3 villes test en Vaucluse) pour un montant de **345 000 euros**.

La participation de la CCPA est fixée à hauteur de **345 000 euros** maximum sur deux ans (2013 et 2014) soit **20 % du coût** de l'opération.

Parallèlement, le Conseil Général a engagé le raccordement d'une première partie des Zones d'Activités au très haut débit : La Peyrolière, les Bourguignons, les Argiles, les Moulins.

Après avoir achevé sa phase de premier investissement entre 2012 et 2014, le Conseil départemental souhaite poursuivre, à présent, sa démarche de couverture en fibre optique de la zone d'intervention publique de son territoire, au travers de 4 plans quinquennaux. L'élaboration et la mise en œuvre de ces plans feront l'objet d'une concertation avec les partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région et les intercommunalités au regard des enjeux d'aménagement du territoire et des cofinancements attendus pour mener à bien les investissements à programmer.

Le 1^{er} plan quinquennal, représentant la desserte de 47 430 foyers ou entreprises en fibre optique à l'horizon 2020, est en cours de préparation et pourrait concerner le territoire de notre communauté de communes.

2.4 Acquisitions foncières réalisées en 2014

ASSAINISSEMENT RÉGIE

Un terrain cadastré AO 253 sur la commune de Caseneuve pour 1 056 €

Un terrain cadastré AC 176 sur la commune de Saignon pour 865.20 €

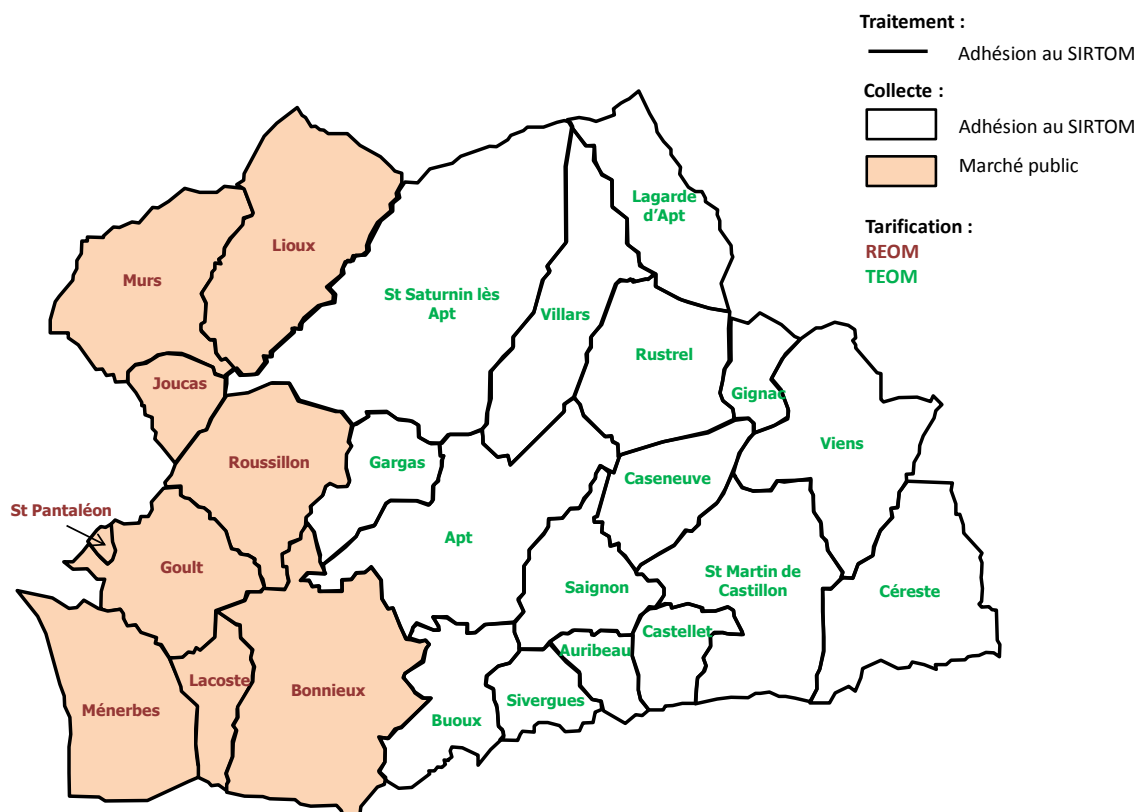
Ces terrains ont dus être acquis pour l'implantation d'ouvrage mais je n'en suis pas sûre. Demander au service Assainissement si besoin.

PETITE ENFANCE

Un terrain cadastré AN 276 et AN 278 sur la commune de Caseneuve pour la construction de la nouvelle crèche

3 LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 Collecte/traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés



CHIFFRES CLÉS 2014 :

- **Production de déchets ménagers et assimilés pour le territoire :**
Entre 430 et 465 kg/habitant (*moyenne nationale = 390 kg/habitant*)
⇒ La fréquentation touristique explique une partie de cet écart et a pour conséquence une variation saisonnière de la production.
- **Données financières :**
⇒ produit de la TEOM pour 2014 : 3 192 746,75 €
⇒ produit de la REOM pour 2014 : 516 987,72 €
⇒ Marché de prestations de service pour la collecte (Société SAROM) :
431 406,42 € HT/an pour l'ex-CCPJ et 24 805,48 € HT/an pour Jocas

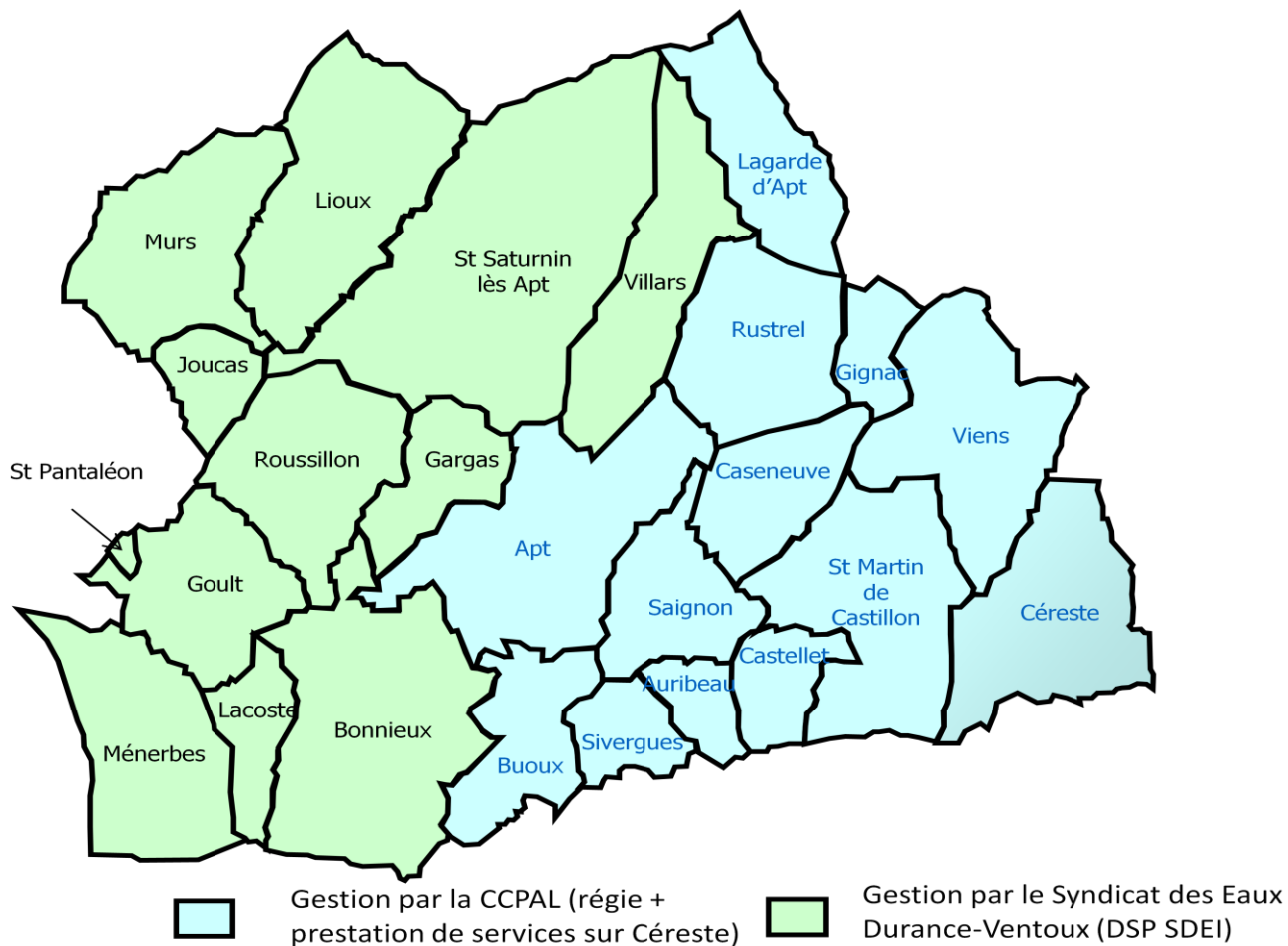
3.2 Eau potable

➤ Territoire d'intervention :

20 agents

13 communes ≈ 18 000 habitants desservis

10 350 abonnés



CHIFFRES CLÉS 2014 :

21 captages

58 réservoirs (de 10 à 2 000 m³)

≈ 500 km de réseaux hors branchements

Volumes produits : 1 750 000 m³

Volumes achetés : 155 000 m³

Volumes consommés : 1 317 000 m³

Indice Linéaire de perte moyen : 3,24 m³/j/km

Rendement moyen : 71%

➤ **Analyses :**

110 analyses microbiologiques et 154 analyses physico-chimiques réalisées par l'ARS. 100% de conformité.

➤ **Aspects financiers :**

4 zones tarifaires en 2014 :

Secteur	Ex-Sivom du Calavon, Buoux, Sivergues	Apt	Cereste	Gignac
Montant facture-type annuelle 120 m ³ (€ TTC)	259,31	243,27	233,14	213,10
Dont part TVA et redevances Agence de l'Eau (reversement intégral)	20,8%	21,8%	22,5%	24,2%
Prix € TTC au m ³	2,16	2,03	1,94	1,78

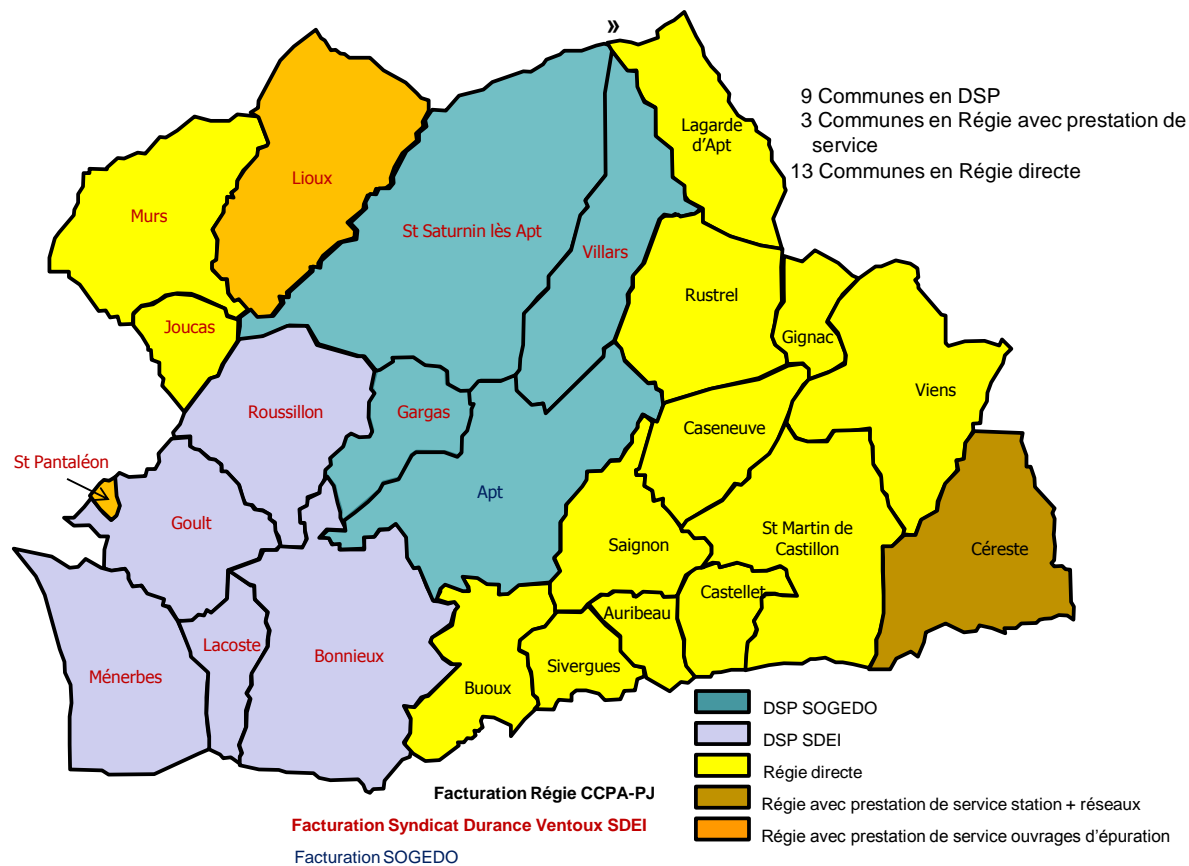
Le montant de la part fixe et de la part proportionnelle suivent la période de lissage sur 8 ans décidée par la Communauté de Communes du Pays d'Apt en 2009 (soit jusqu'en 2017 ; délibération n°2009-90 du 17.12.2009), avec intégration au 1er.01.2014 de la commune de Buoux dans ce lissage.

➤ **Principales réalisations :**

- **Apt, St Martin de Castillon, Auribeau, Castellet, Viens, Caseneuve, Saignon** : poursuite et fin des travaux de pose des clôtures autour des périmètres de protection immédiate des captages d'eau potable
- **Apt, St Martin de Castillon, Auribeau, Castellet, Viens, Caseneuve, Saignon** : poursuite des travaux d'aménagement du réseau d'eau potable (réduction des prélèvements dans le Calavon et alimentation pérenne de Viens)
- **Auribeau, Castellet** : Réalisation d'une interconnexion de sécurisation entre le forage d'Auribeau et la source de Castellet
- **Apt** : Renouvellement du réseau chemin des Mas, quartier la Doa, Chemin Traversier (quartier Plavignal), Place Delattre de Tassigny (quartier St Joseph)
- **Saignon** : Renouvellement des conduites et branchements rues de la Bourgade et Saint Louis, et place de la fontaine
- **St Martin de Castillon** : Adaptation des autorisations administratives de prélèvements aux captages de Haute et Basse Bégude pour répondre à l'engagement de la Collectivité de fortement diminuer ses prélèvements
- **Caseneuve** : Poursuite de la procédure réglementaire pour l'établissement des périmètres de protection des captages de Merle, les Naïsses et la Pourraque
- 78 travaux de branchements d'eau potable
- 167 réparations de fuites dont 74% réparées en régie

3.3 Assainissement collectif et non collectif

BILAN DES MODES DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF « SITUATION AU 01/01/2014 »



16 communes gérées en régie (dont 5 nouvellement intégrées en 2014)

9 communes gérées en DSP

CHIFFRES CLÉS 2014 :

- 32 postes de relevage, dont 16 en régie
- 283 km de réseau, dont 63,6 km en régie
- 67 interventions sur les réseaux en régie
- 28 bilans règlementaires réalisés dont 3 non conformes: STEP Village Céreste, Village Murs et Les Beylons Murs
- 36 stations d'épuration, dont 24 en régie
- 15 03 266 m3 facturés (dont 12 21 972 m3 en DSP et 281 294 m3 en régie)
- 13 315 abonnements (10 344 en DSP et 2971 en régie)

13 TARIFS DIFFÉRENTS

DE 63 € A 264 €

CLASSEMENT/TARIFS ASSAINISSEMENT 2014 SIMULATION FACTURE 120M3	
Communes	Assainissement
Apt	184,40 €
Auribeau	217,10 €
Bonnieux	227,28 €
Caseneuve	217,10 €
Castellet	217,10 €
Céreste	185,78 €
Gargas	184,40 €
Gignac	150,00 €
Goult	143,56 €
Joucas	113,96 €
Lacoste	176,44 €
Lioux	63,60 €
Ménerbes	229,18 €
Murs	122,00 €
Roussillon	264,00 €
Rustrel	217,10 €
Saignon	217,10 €
Saint Martin de Castillon	217,10 €
Saint Pantaléon	169,86 €
Saint Saturnin les Apt	184,40 €
Sivergues	178,60 €
Viens	217,10 €
Villars	184,40 €

Communes en régie
Communes en DSP



LES POINTS FORTS DE L'ACTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CCPAL EN 2014 :

- L'intégration des 5 nouvelles communes aux 11 en régie de la CCPA
- La continuation de la mise en place de la télésurveillance et/ou de l'automatisation sur plusieurs postes de relevage et ouvrage d'épuration, ces équipements étant indispensables au vu de la dispersion géographique des ouvrages
- La résolution des problèmes constatés lors du bilan de fonctionnement sur 24 heures effectués au mois d'avril sur la station de Céreste
- La réalisation de travaux d'urgence, ayant permis l'amélioration fonctionnelle de la station de MURS « Les Beylons »
- La poursuite des études et/ou acquisitions foncières préalables à la construction des nouvelles stations d'épuration de Céreste et des Viaux à Villars, de même qu'à la reconstruction des stations de MURS « Le Village » (réseaux inclus) et Les Beylons
- L'extension des réseaux publics d'assainissement à Saint Martin de Castillon et à Caseneuve, permettant d'accompagner le développement démographique de ces villages



CONCLUSIONS DSP 2014 ET PERSPECTIVES 2015

- Pour les 5 communes dont l'assainissement continue d'être géré en DSP durant l'année 2015, l'action du service s'oriente vers la poursuite et l'achèvement de 3 actions structurantes:
 - Le Schéma Directeur d'Assainissement de BONNIEUX
 - Le SDA de GOULT
 - Le SDA de ROUSSILLON
- Achèvement des études, portant sur la création ou le renouvellement des stations d'épuration des Combans à GOULT et des Huguets à ROUSSILLON
- Poursuite des travaux de renouvellement et de modernisation des ouvrages
- Préparation de l'harmonisation des contrats et règlements de service

PRÉSENTATION DU RPQS 2014 SPANC

Le parc est composé de **5 311** installations d'ANC

Ce chiffre correspond à la fusion de **4** SPANC

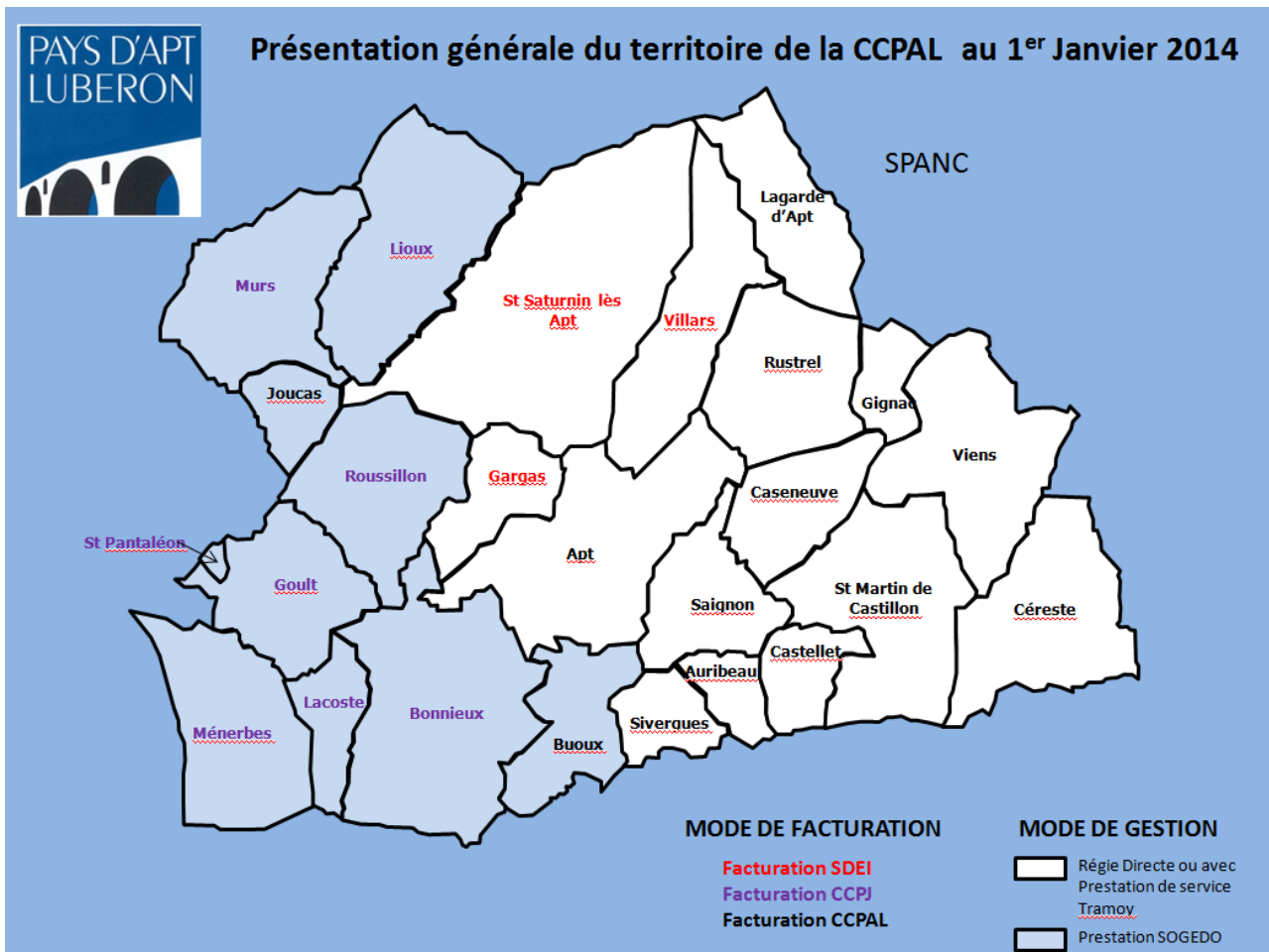
Buoux: **52** Jocas : **70** CCPJ: **2345** CCPAL: **2844**

717 contrôles de bon fonctionnement

84 diagnostics

41 Dossiers de réhabilitation traités

41 suivis d'exécution



TARIFS 2014

OBJET	SECTEUR BUOUX – CCPA – JOUCAS	SECTEUR CCPJ
Contrôle de conception (neuf et réhabilitation)	165,00 € TTC (pour conception + contrôle de l'exécution)	40,00 € TTC
Contrôle de l'exécution des travaux (neuf et réhabilitation)		60,00 € TTC
Pénalité pour refus de contrôle	165,00 € TTC	
Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif existante, jamais inspectée par le SPANC	110,00 € TTC	65,00 €
Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif existante, déjà inspectée par le SPANC		60,00 € TTC
Contrôle sur demande		65,00 € TTC

CONCLUSION DU RPQS SPANC 2014

Malgré la Fusion le SPANC a réussi à s'acquitter de l'ensemble de ses missions sur toutes les communes de la CCPAL en 2014. Son activité s'est même accrue dans les domaines des contrôles périodiques de bon fonctionnement

Suite aux difficultés rencontrées pour effectuer certains contrôles, le Service a inscrit dans son règlement un système de pénalité dû dans le cas où l'utilisateur le refuse.

La mise en place de ce dispositif, les économies recherchées sur les frais de facturation, l'optimisation des outils et des procédures des différentes devraient permettre de remplir toutes les missions du service dans des conditions économiques satisfaisantes.

Les usagers des 25 communes sont maintenant égaux devant le SPANC après l'adoption du règlement de service unique.

LES PERSPECTIVES DU SPANC 2015 :

- **Intégrer** les dossiers des secteurs de Buoux, de la CCPJ et de Joucas dans SIG
- **Terminer** les contrôles de diagnostic qui n'ont pas été réalisés sur le territoire CCPAL
- **Mettre en place** un programme de réhabilitation dans le but de stopper les pollutions en priorité dans les périmètres de captage
- **Poursuivre** les contrôles périodiques de bon fonctionnement
- **Appliquer** les pénalités prévues en cas de refus du contrôle par souci d'égalité entre les usagers

3.4 Développement durable et maîtrise des énergies

Dans le courant de l'année 2014, la commission Environnement, Développement Durable, Energie et Milieux Aquatiques s'est réunies deux fois les 24 juin et 4 novembre.

Les sujets abordés ont été les suivants :

- Étude de vulnérabilité, des opportunités face au coût de l'énergie et au changement climatique (PNR Luberon)
- Plan de déplacement des salariés
- État des lieux de l'agriculture sur notre territoire, foncier, production, renouvellement des agriculteurs. Projet des Claparèdes avec la participation de Mme Mylène MAUREL du Parc Naturel Régional du Luberon.
- Énergie : Présentation du service patrimoine, enjeux et opportunités

L'action remarquable développée dans le courant de l'année 2014 est le lancement d'une expertise pastorale accompagnée d'une étude de faisabilité sur le site du plateau des Claparèdes menée conjointement par le CERPAM et le PNR Luberon.



4 POLITIQUE DU LOGEMENT, ACCUEIL ET

HABITAT DES GENS DU VOYAGE

- Gestion du terrain provisoire pour l'accueil de 15 familles à Roquefure :
 - Recrutement d'un gardien-régisseur
 - Installation d'un local pour le gardien et les permanences de l'ADVSEA
- Travail en concertation avec la ville d'Apt, le CG 84, la DDCS et les partenaires spécialisés (ADVSEA) en matière d'accompagnement à la sédentarisation
- Signature d'une convention entre la CCPAL et l'ADVSEA pour un accompagnement social opérationnel sur le site de Roquefure
- Perspectives : réponses en Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2017



5 VOIRIE

Rappel de la compétence : Création, aménagement et entretien de la voirie

Sont déclarés d'intérêt communautaire:

La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Le réseau d'intérêt communautaire est constitué comme suit :

- voiries communales des communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon, incluant la voirie traversant les lieux-dits et excluant les chemins ruraux et les cœurs de villages délimités par les panneaux d'agglomération ;
- voiries communales déclarées d'intérêt communautaire
- voiries ouvertes à la circulation publique dans les zones d'activités d'intérêt communautaire

MOYENS MATÉRIELS

Epareuse, broyeur, tractopelles, véhicule poids lourd, camions VL, caisson à feuilles, lame déneigement, matériel d'entretien pour espace vert.

MOYENS HUMAINS

1 secrétaire (16 H hebdomadaires)

Personnel technique : 4 agents à temps complet

1 agent (mi-temps) pour une mission de réalisation d'un diagnostic voirie sur les communes de l'ex-CCPA (fin au 31/12/2014).

COMMISSION VOIRIE

La commission voirie s'est réunie à deux reprises pour étudier l'exercice de la compétence à l'échelle du territoire. Il n'y a pas eu de position définitive de prise sur ce sujet.

Les membres de la commission voirie, délégués des communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon et Saint-Pantaléon, se sont réunis neuf fois pour établir les actions d'entretien régulier (fauchage, enrobés à froid, grave, curage des fossés...) à mener sur les voies d'intérêt communautaire (pour mémoire, le réseau concerné est de l'ordre de 203 km).

Ils ont également arrêté le programme annuel de travaux réalisés dans le cadre de notre marché avec l'entreprise Colas Midi Méditerranée. Le montant total de ces travaux s'est élevé à 258 000,00 euros.

Le personnel affecté à la voirie a également assuré d'autres tâches en 2014 :

- Entretien de la zone d'activités de Pied-Rousset
- Entretien des espaces verts de la crèche Le lièvre et la tortue
- Transport et montage de la scène mobile
- Renouvellement des containers OM

PERSPECTIVES 2015 :

- Poursuite de la réflexion sur la compétence en lien avec le SIVOM
- Améliorer la répartition des tâches avec le service Patrimoine

6 PETITE ENFANCE

Du fait de la fusion des deux intercommunalités, le service petite enfance a augmenté, avec deux nouveaux établissements (multi-accueil « le lièvre et la tortue » et « le kangouroule »).



NOUVEAUTÉS EN 2014

- Suivi du chantier du nouveau multi-accueil sur la commune de Gargas – ouverture au 1^{er} janvier 2015
- Réalisation de travaux au sein des multi-accueils « les pitchouns » et « la chrysalide » (sol souple de la cour et biberonnerie).

LES CHIFFRES

- Heures facturées : **253 462**
- Heures réalisées : **219 645**
- Participation des familles : **247 700 €**
- **171** places places d'accueil
- **1916** journées d'accueil
- **297** enfants inscrits en accueil régulier
- **330** familles utilisatrices du service Petite Enfance

PROJETS 2015

- Ouverture du nouveau multi-accueil sur la commune de Gargas (janvier 2015)
- Préparation du chantier du nouveau multi-accueil sur Apt en remplacement du « Nid »
- Préparation du chantier du nouveau multi-accueil sur St Saturnin-les-Apt en remplacement des « pitchounets »
- Travail autour du projet éducatif global



7 SDIS/DÉFENSE INCENDIE

« Prise en charge des contributions – telles que définies dans le Chapitre IV du Titre II de la loi n°96-369 du 3 mai 1996 - relatives au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours. »

Pour l'année 2014, le montant de la contribution s'élève à **1 027 229 €**.



8 CULTURE

8.1 Développement culturel

La fusion au 1er janvier 2014 s'est accompagnée d'une nouvelle compétence communautaire, le développement culturel du territoire, qui n'était exercée auparavant ni par l'ex-CCPJ ni par l'ex-CCPA. Après les élections et la mise en place d'une nouvelle commission culture, une démarche d'accompagnement des élus communautaires a été conçue pour leur permettre de traduire en objectifs et actions les termes de cette compétence. Cette démarche visant à la définition d'une stratégie locale de développement culturel a fait l'objet d'un financement européen à hauteur de 80% sur les fonds Leader.

Cet accompagnement, engagé en 2014, piloté par un groupe de travail composé d'élus et d'opérateurs culturels locaux, consiste à alimenter la réflexion des élus communautaires par des études, conférences ... et à leur fournir une aide à la décision grâce à des débats organisés avec les opérateurs culturels locaux.

- **BEL ÉTÉ 2014**

Le guide « Bel été » est édité depuis 2011 par la CCPA et concerne depuis 2012 les territoires de la CCPA et de la CCPJ. Son objet est de promouvoir les événements culturels et touristiques estivaux (festivals, spectacles, expositions, bals, fêtes, marchés, visites guidées, manifestations sportives, loisirs, etc.) organisés sur le territoire (330 environ en 2014).

Ce document a été tiré en 2014 à 25.000 exemplaires et est diffusé dans toutes les boîtes aux lettres (14.000) et les lieux publics du territoire. Le coût de conception et de diffusion s'est élevé en 2014 à 19.430,26€ pris en charge par moitié par le service culture et l'office de tourisme intercommunal.



- **AVANCEMENT DU PROJET D'ÉQUIPEMENT CULTUREL INTERCOMMUNAL**

Les statuts de la CCPAL déclarent depuis le 1^{er} janvier 2014 d'intérêt communautaire la « *construction, l'entretien et la gestion d'un équipement spécialisé culturel structurant à vocation intercommunale sur l'esplanade de la gare à Apt* ». Sur la base d'un travail mené en 2013 par la CCPA, la communauté de communes a délibéré le 20 février 2014 pour approuver le programme général de l'opération, l'enveloppe financière affectée (7,883M€HT pour les travaux) et le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Suite à cette délibération, un travail a été mené en 2014 avec l'agence d'architecte Puzzle pour élaborer le programme technique détaillé de l'opération, document nécessaire à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

Parallèlement à ce travail, la CCPAL a été associée à l'étude de requalification urbaine menée par le Conseil Général de Vaucluse et la mairie d'Apt et qui conduit à fixer les accès routiers au futur équipement culturel.

- **SUBVENTIONS 2014 ET ACCOMPAGNEMENT D'ASSOCIATIONS**

Suite à la fusion et pour ne pas mettre en péril les associations soutenues financièrement jusqu'à par l'ex-CCPA et l'ex-CCPJ, il a été décidé pour une année de maintenir les subventions accordées en 2013 par ces deux collectivités. De plus, deux nouvelles compagnies sont soutenues en 2014 pour la diffusion sur le territoire de leur création artistique.

Récapitulatif des subventions aux structures culturelles accordées en 2014 (montant total : 52.400€) :

- Association Eclats de Scènes (pour la manifestation Les Conviviales du Luberon) : 11.900€
- Les Soirées d'été en Luberon : 3.000€
- Association Kiosque (pour la manifestation Rural Détour) : 9.500€
- Les amis de la musique du Luberon et du Pays d'Aix : 3.500€
- Le Festival des cinémas d'Afrique du Pays d'Apt : 500€
- Association Vélo théâtre (pour la manifestation Greli Grelo) : 4.000€
- Les Musicales du Luberon : 2.500€
- Association culturelle des mines de Bruoux : 10.500€
- Compagnie Résurgences (Nouveau soutien en 2014) : 3.500€
- Association « Une idée dans l'air... » (Nouveau soutien en 2014) : 3.500€

Par ailleurs, de nombreux opérateurs culturels (compagnies, artistes, associations) ont consulté la CCPAL pour un soutien technique (conseil en montage de projet, mise en relations, etc.). Le Pôle de création artistique associe désormais la CCPAL à ses comités de pilotage et de sélection.

- **INSCRIPTION AU TERRITOIRE DE CANDIDATURE FRENCH TECH CULTURE**

- **DYNAMISATION FILIÈRE CÉRAMIQUE EN PAYS D'APT LUBERON**

Ce projet piloté par la CCPAL regroupe les trois compétences suivantes : Développement économique, Culture et Tourisme. Dans le cadre d'une convention Etat – Entreprise, suite aux licenciements économiques au sein de l'entreprise KERRY, 40.000€ ont été attribués en 2013 à la communauté de communes pour concevoir et mettre en œuvre une démarche de dynamisation de la filière faïence (faïence d'Apt et de Castellet). Cette démarche a été élargie à l'ensemble des céramistes du territoire.

Les trois axes suivants ont été identifiés : développer l'économie et la filière, construire l'image « faïence » du territoire, développer la coopération au sein de la filière. En 2014, plusieurs actions ont été menées :

- L'édition d'un plan-guide « Céramistes du Luberon » diffusé par l'Office de Tourisme intercommunal

- La création, avec le musée d'Apt, d'une exposition didactique itinérante sur la faïence en pays d'Apt. Cette exposition a été présentée à la médiathèque d'Apt du 18 février au 15 mars 2014, lors du marché potier de Bonnieux ainsi que lors de la manifestation intitulée Regart organisée par la Chambre des Métiers à Avignon en avril 2014
- L'élaboration par un photographe professionnel d'une banque de photos pour une utilisation en communication (dossier de presse, etc.)

- **EXPOSITION PATRICIA ROUSSEL**

La communauté de communes a accompagné le projet d'exposition de tableaux de l'artiste Patricia Roussel. Cette exposition a consisté en l'installation d'une toile dans chaque mairie du territoire entre 18 décembre 2014 et le 20 mars 2015. Le choix des œuvres exposées a été réalisé avec chaque commune. Un vernissage a été proposé à l'issue du conseil communautaire du 18 décembre et la CCPAL a pris en charge la communication de l'évènement.



- **MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE DU TERRITOIRE**

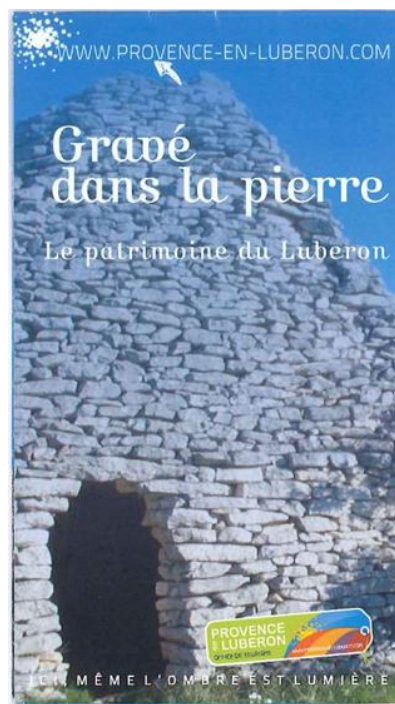
Initié par un archéologue local, Christian Markiewicz, une réflexion est lancée au sein de la commission culture (constitution d'un groupe de travail) sur une éventuelle implication de la communauté de communes dans la valorisation du patrimoine historique et archéologique du territoire. Sont associés l'office de tourisme intercommunal et le musée d'Apt.

Le projet porté par M. Markiewicz comporte trois volets :

- Un travail de recherche scientifique pour développer la connaissance historique du territoire
- La mise en œuvre d'actions d'animation du patrimoine (implication de la population dans la découverte du patrimoine local)
- Le développement touristique : conception d'outils de promotion touristique liés au patrimoine.

Dans ce cadre et pour une première concrétisation, le service culture et l'office de tourisme ont travaillé à l'élaboration d'une collection de plans-guides thématiques autour du patrimoine local.

L'édition du guide patrimonial intitulé « gravé dans la pierre » constitue une première réalisation à titre expérimental. Ce document a rencontré durant l'été 2014 un vif succès auprès du public local et du public touristique.



- **SUIVI DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE INTERCOMMUNAL**

Cette opération a consisté en la réalisation des travaux d'aménagement et de réhabilitation du bâtiment du conservatoire de musique intercommunal et de la chapelle baroque. Ces travaux étaient prévus dans le cadre du projet d'établissement de l'école de musique 2008/2012 et leur programmation a favorisé le classement de cet établissement en conservatoire à rayonnement intercommunal.

Ces travaux comprenaient notamment :

- L'aménagement des combles du Conservatoire de Musique (R+3), avec entre autres : création de 8 salles de cours avec isolation acoustique et phonique, d'un escalier d'accès au R+2, d'une issue de secours, et du renforcement du plancher,
- Le réaménagement du niveau R+2 du Conservatoire de Musique, avec entre autres : la création d'une salle de pratique collective, d'une salle d'éveil musical,
- L'aménagement du R+1 et notamment de la Chapelle Baroque en salle accueillant des spectacles : création d'une entrée principale accessible aux personnes handicapées, création d'un bloc sanitaire tout public et accès aux personnes à mobilité réduite, mise aux normes incendie de la Chapelle Baroque, réfection des revêtements dégradés, réaménagement des salles, etc. Il est précisé que tous les enseignements du conservatoire sont accessibles à cet étage aux personnes à mobilité réduite,
- Le traitement acoustique et phonique de deux salles de cours du rez-de-chaussée
- L'amélioration de l'isolation thermique du bâtiment avec le remplacement de menuiseries extérieures au niveau 3 et la restauration des menuiseries du bâtiment Nord (inscrites à l'inventaire supplémentaire des MH).

Les travaux ont débuté le 13 janvier 2014. Malgré les difficultés rencontrées avec l'entreprise en charge des lots menuiseries intérieures et extérieures, la réalisation d'une première tranche de travaux (étages R+1 et R+3) a permis une ouverture partielle de l'établissement le 12 septembre 2014, et ce, conformément au calendrier initial. La seconde tranche des travaux (rez-de-chaussée et R+2) s'est achevée le 19 décembre 2014 pour une ouverture en début d'année 2015.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 725.563,57 €HT. Des aides financières à hauteur de 327.058,00 € ont été attribuées pour cette rénovation à savoir :

- ETAT (Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine - STAP) : 22.572,00 €
- ETAT (DETR) : 78.200,00 €
- Conseil Général de Vaucluse (Patrimoine historique et culturel - PHC) : 11 286,00 €

- Conseil Général de Vaucluse contractualisation 2013 (60.000€) et 2014 (125.000€) : 185.000,00 €
- Conseil Régional PACA : 30.000,00 €



PERSPECTIVES 2015

Poursuivre l'accompagnement des élus dans l'élaboration de leur stratégie de développement culturel du territoire et rédiger un projet de mandat. Ce projet permettra de fixer sur 5 ans l'action intercommunale en matière culturelle et de planifier les moyens financiers, humains, matériels à mobiliser

Finaliser les travaux de rénovation et de réhabilitation du Conservatoire de musique du Pays d'Apt

Organiser le concours de maîtrise d'œuvre pour l'équipement culturel intercommunal et travailler à un premier plan de financement (qui ne pourra être finalisé qu'après la réalisation des phases APS/APD du projet)

Mobiliser les opérateurs culturels autour du label French Tech Culture

Poursuivre les projets en cours : Dynamisation de la filière céramique locale, Bel été, réflexion sur la valorisation du patrimoine historique et archéologique local

8.2 Le Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal (CRI)

L'année 2014 marque l'achèvement d'un projet d'établissement débuté en 2008. Après les différentes étapes qui ont permis, en 2012, d'obtenir le classement de l'établissement en conservatoire à rayonnement intercommunal, les travaux de rénovation et d'aménagement réalisés cette année apportent à cette structure le confort et l'espace qui lui manquaient pour répondre pleinement à l'ensemble de ses missions.

Ses missions sont :

- L'enseignement artistique spécialisé de la musique,
- L'éducation artistique en collaboration avec l'Education Nationale et les établissements scolaires,
- L'accompagnement et le développement des pratiques artistiques des amateurs.



EFFECTIF, RAYONNEMENT ET TARIFS:

POUR L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

- Effectif : 400 élèves

L'accueil des élèves se fait dès 5 ans sans limite d'âge.

Les enfants de moins de 10 ans représentent 30 % de l'effectif. Une place importante est accordée aux musiciens amateurs adultes qui représentent 24 % de l'effectif.

POUR LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Le conservatoire intervient sur la quasi-totalité des établissements scolaires du 1^{er} degré des communes du territoire. Chaque année, 5 intervenants musiciens diplômés (DUMI) mettent leur compétence et savoir-faire au service des enseignants du 1^{er} degré et collaborent à la réalisation d'environ 50 projets musiques en direction des enfants scolarisés depuis la grande section de maternelle à la classe de CM2. Cette année, près de 1 300 élèves ont été concernés par ce dispositif cofinancé par la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon et le Conseil Départemental de Vaucluse.

LE RAYONNEMENT DU CONSERVATOIRE

Plus de 40 % des élèves proviennent des communes et villages de la CCPAL hors ville centre.

Les élèves provenant d'Apt représentent 45 % de l'effectif. Le reste des élèves (6 % env.) provenant de communes extérieures à la Communauté de Communes.

LES TARIFS

Grâce à la volonté politique intercommunale qui vise à démocratiser l'accès à la culture pour ses habitants, le conservatoire propose des tarifs attractifs et accessibles à tous. Certains dispositifs d'aide aux familles en difficultés et minimas sociaux viennent faciliter cet accès à l'apprentissage de la musique.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Instance de concertation : commission « Culture et enseignement artistique », conseil pédagogique, association des parents d'élèves.

Document cadre : projet d'établissement, schéma Départemental de l'enseignement artistique (SDEA), Charte de l'enseignement artistique, Schéma d'Orientation Pédagogique (DMDTS),

L'évaluation des actions se fait par bilan annuel intermédiaire et en fin de période. L'évaluation des élèves se fait par contrôle continu tout au long de la scolarité et examens de fin de cycle.

387 heures d'enseignement hebdomadaire dont 325 heures pour l'enseignement musical spécialisé et 51 heures pour l'éducation artistique à l'école.

L'accueil du public :

L'accueil du public se fait du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30.

Journée continue les mercredis et samedis.

RAYONNEMENT ET PARTENARIAT

Avec près de 30 manifestations dans l'année, le Conservatoire s'inscrit comme l'un des acteurs essentiel de la vie musicale « amateur » du territoire.

Le conservatoire travaille en concertation avec les institutions de la Région dont l'Arcade, Arts Vivants 84, Le Conseil Départemental de Vaucluse, l'Éducation Nationale et la Cité scolaire.

Il collabore également avec de nombreux acteurs culturels du territoire tels que : Luberon Jazz Festival, Le Service Culturel de la ville d'Apt, le Vélo Théâtre, Ska Barré, Culture et Orgues, les

établissements d'enseignement artistiques de la région, les artistes locaux et diverses associations selon la nature des projets en cours à chaque saison.



9 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



La Communauté de communes a pris au 1^{er} Janvier 2014, au titre des compétences facultatives, la Gestion des Milieux Aquatiques ; celle-ci s'applique sur le Calavon et ses affluents. Elle adhère ainsi par substitution des communes concernées, au Syndicat de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC) et a désigné en son sein 2 délégués par commune.

Le SIRCC regroupe 33 communes du bassin versant du Calavon qui s'étend sur les deux départements des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse.

Les missions du SIRCC concernent l'entretien du cours d'eau ainsi que l'ensemble des travaux permettant de faciliter l'écoulement de l'eau dans le lit et d'assurer une protection des populations riveraines contre les risques des inondations.

Le SIRCC est représenté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la vocation est la mise en application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SIRCC est également porteur du 2^{ème} contrat de rivière du Calavon-Coulon (le premier avait été mis en place par le PNRL).

La CCPAL a ainsi manifesté dès sa création sa volonté de participer solidairement à la problématique de la gestion des cours d'eau. Il faut savoir que la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, du 7 août 2015 vient de confirmer l'obligation pour les EPCI d'assumer cette compétence en lieu et place des communes au plus tard au 1/01/2018 (initialement cette date était au 1/01/2016).

En 2014 les travaux du SIRCC ont porté sur les points suivants :

- Suivi écologique des tranches réalisées dans le cadre du Programme d'Aménagement du Coulon à Cavaillon
- Réalisation des mesures compensatoires des travaux effectués
- Réalisation du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)
- Réalisation du deuxième Contrat de Rivière du Calavon-Coulon
- Lancement du Schéma d'aménagement du bassin aptésien
- Poursuite du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 261 160 € et les recettes à 274 907 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 258 455 € et les recettes à 697 368 €. Les programmes de travaux sont subventionnés à 80% par l'Agence de l'Eau, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général ; les versements de ces subventions connaissent toujours un décalage dans le temps, parfois d'une année budgétaire.

La participation de la CCPAL au fonctionnement et à l'investissement du SIRCC a été de 122 586 euros.



LES PERSPECTIVES 2015 :

Le SIRCC a obtenu la validation du PAPI en 2014 et a soumis les tranches suivantes du programme d'aménagement aux différentes autorités tout au long de l'année 2015, lançant dès le début de l'année une enquête publique pour les tranches 3.1 et 3.2.

Le Préfet prendra, au vu des résultats et des décisions des différentes commissions, un arrêté d'autorisation pour les travaux de l'année en cours et de l'année suivante.

Les différentes charges qui reposent sur le SIRCC conduiront le syndicat à réfléchir sur les moyens humains et matériels nécessaires pour répondre du mieux possible à ses obligations.



Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Chemin de la Boucheyronne
84400 APT

T 04.90.04.49.70

F 04.90.04.49.71

contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr